

PAR COURRIEL

Québec, le 8 octobre 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-07-009 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 juin dernier, concernant les plus récentes infractions concernant les travaux dans un milieu humide, l'agrandissement du camping, l'exploitation de la sablière, les rebus sur le terrain et la conformité des puits et des installations septiques.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, MELCC, 12-08-2020, 7 pages;
2. Rapport d'inspection, MELCC - 01-03-2021, 6 pages ;
3. Rapport d'inspection, MELCC - 17-03-2021, 38 pages ;
4. Avis de non-conformité, MELCC - 08-04-2021, 2 pages;
5. Rapport d'inspection, MELCC - 01-06-2021, 60 pages ;
6. Avis de non-conformité, MELCC - 23-06-2021, 2 pages;
7. Avis de non-conformité, MELCC - 28-06-2021, 2 pages;
8. 2e Avis de non-conformité, MELCC - 28-06-2021, 2 pages ;

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

... 2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Huot, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.huot@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 10

1 Identification		
Date de l'intervention : 2020-08-12	Heure de début : 9 h 45	Heure de fin : 12 h 00
Intervention effectuée par : Samantha Tremblay		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Élisabeth Comeau	Fonction : Inspectrice en environnement, CCEQ

1.1 Demande <input type="checkbox"/> SO	
N° de demande : 200732495	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Plainte de déversement d'eaux usées dans le lac du camping Havana, Maricourt	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301478681	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7330-05-01-0005500	N° de document : 401945452
But de l'intervention : Vérifier le fondement de la plainte de déversement d'eaux usées dans le lac du camping Havana.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +	
1	Nom du lieu : Camping Club Havana
	Nom usuel du lieu : Camping Club Havana
	N° du lieu : 90236506 Type de lieu : réseau d'égout
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2 # lot : 6 040 495, 6 040 494
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,536180000000;-72,364160000000

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9324-7534 Québec inc.	Locataire	631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2	Y2175929	90236506
2	9267-1551 Québec inc.	Propriétaire	904 A, terrasse Bon-Air Saint-Jérôme (Québec)	Y2175926	90236506

4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO	
Description : Ensoleillé	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	employé	----:514-559-0785
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	53-54	53-54	--- 53-54
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diane St-Marseille	Présidente de l'entreprise propriétaire	----

5.1 Mode d'identification	
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54 , Mme St-Marseille	

6 Plainte <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 16	Nombre de photos intégrées au rapport : 16
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Samantha Tremblay avec un appareil photo de type canon PowerShot ELPH 190 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-05\tresa02\7330-05-01-0005500\2020-08-12</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	6 et 7	Rotation 90 degrés

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Plan	1	Portion du plan montrant le système de traitement des eaux usées autour de la plage
2	Carte	2	Carte des piquets plage et échantillons
3	Carte	3	Emplacements photos
4	Document	4	Documents REQ des entreprises propriétaire et locataire sur le camping
5	Courriel	5	Impression écran texto et Courriel de l'employé avec photos originales prises lors de l'installation des affiches plage fermée en date du 5 août 2020 et impression écran indiquant la date de prise de vue à partir des paramètres de la photo
6	Document	6	Demande d'analyse d'échantillons
7	Document	7	Certificats d'analyses des échantillons

10 Équipement utilisé ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

11 Échantillon ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	Identification des échantillons	Nature	Type	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
1	CCH1	Eau naturelle de surface	Échantillon composé	3	1
2	CCH2	Eau naturelle de surface	Échantillon composé	3	1
3	CCH3	Eau naturelle de surface	Échantillon instantané	1	1
Duplicata des échantillons remis :			<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :			<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

12 Mise en contexte <input checked="" type="checkbox"/> SO

13 Description de l'intervention
<p>Une copie de ce rapport a également été mise dans le dossier plage #7421-05-01-0006300</p> <p>Accompagné de l'inspectrice gérant le programme plage cette année, je suis allé au Camping Havana pour une plainte liée à un possible déversement d'eaux usées à la plage du camping.</p> <p>Arrivée sur les lieux j'ai parlé avec la dame de l'accueil qui m'a envoyé un employé et m'a donné le numéro du propriétaire qui attendait mon appel.</p> <p>J'ai parlé avec le propriétaire et je lui ai mentionné l'objet de ma visite par rapport à la plainte de déversement d'eaux usées dans le lac de la plage. Je lui ai dit que je l'informerai suite à la plainte. Il m'a dit que les ingénieurs pour l'usine des eaux usées sont passés hier et que selon ce qu'ils ont dit tout serait conforme, il aurait signé un papier affiché sur le bâtiment. Il me dit que je pourrais aller voir suite à la plainte pour constater qu'elle est en fonction et que je devrais y voir le papier affiché sur les bâtiments.</p> <p>Suite à l'appel, on est allés au lac, j'ai gardé les fenêtres de la voiture baissées et je n'ai pas perçu d'odeur d'eaux usées. Rendu à la plage, une belle affiche plage fermée était affichée sur la chaise du sauveteur (photo 1). Il y avait tout de même 2 enfants accompagnés, qui se « baignaient ». L'employé qui nous a « accompagnés » a averti les personnes que la plage était fermée. Il n'y avait pas d'odeur d'eaux usées le long de la plage, on voyait le fond de l'eau (photo 2 à 5). Ma collègue a prélevé comme elle procède lors des échantillonnages plage pour voir la qualité de l'eau. Elle a terminé l'échantillonnage vers 10:35, La plage mesure 92 m, donc elle a prélevé 2 échantillons composites sur 6 points en surface et en profondeur en suivant la procédure du programme plage. On devrait recevoir les résultats d'ici 2 jours.</p> <p>J'ai fait le tour du lac avec ma collègue, je me suis arrêté au bloc sanitaire en bordure du lac sur la rive nord-ouest du lac, il n'a pas été connecté aux aqueducs et égouts (photo 6 et 7, Plan 1 (annexe 1)), j'ai pris quelques photos où on voit le fond du lac et j'ai photographié la prise de l'échantillon à l'extrémité du lac près du restaurant El Rancho (photo 8). Il y a un tuyau qui descend du balcon, mais il n'est pas connecté (photo 9). En faisant le tour du bâtiment, j'ai remarqué des tuyaux au sol descendant vers le bois (photo 10 à 13), le</p>

13 Description de l'intervention

bâtiment semble abandonné et il ne semble pas y avoir d'écoulement en provenance du tuyau. Je ne sens pas d'odeur particulière. J'ai continué le tour du lac en vérifiant la présence d'odeur et s'il y avait l'apparence de rejet d'eaux usées. En bordure du lac on voit le fond (Photo 14 à 16), j'ai remarqué beaucoup de grenouilles et têtards, quelques petits poissons et énormément d'insectes patineurs sur l'eau. Je n'ai pas perçu d'odeur d'eaux usées.

L'employé m'a envoyé des photos de lorsqu'ils ont affiché que la plage était fermée par texto, je lui ai demandé de m'envoyer le tout par courriel (voir Annexe 5). Ma collègue quitte suite à l'échantillonnage, puisque j'ai un petit stop rapide à faire près de la nouvelle installation septique pour voir ce que le propriétaire m'a dit.

En quittant, après l'échantillonnage je suis passé sur la rue Holguín près de l'ancien champ d'épuration et j'y ai observé que le poste de pompage était installé, je n'ai pas pris de photos puisque la plainte concernait la plage. Je n'ai pas perçu d'odeur d'eaux usées. En passant près du centre communautaire, j'ai remarqué qu'ils ont installé un bâtiment où il y avait les puits d'eau potable. Je n'ai pas pris de photos puisque ce n'était pas l'objet de ma visite.

Je suis allé près de la nouvelle installation septique suite à l'information donnée par le propriétaire. J'ai constaté au son qui émanait de l'usine, qu'elle était en fonction. Je n'ai pas vu le papier dont le propriétaire m'a parlé. Je n'ai pas pris de photos, car il ne s'agit pas de l'objet de la plainte. Je n'ai pas senti d'odeur d'eaux usées. La présidente de l'entreprise propriétaire est venue me voir pendant que je notais mes observations. Elle voulait savoir quel était le but de ma visite. Je lui ai expliqué que j'avais discuté avec son fils le propriétaire et que j'étais venu pour une plainte concernant les eaux de baignade de la plage et que j'avais terminé l'inspection. Je venais voir suite à la demande du propriétaire que l'installation était en fonction et que bien que l'affiche dont il m'a parlé n'était pas là j'attendrais la réception de l'attestation de conformité de l'installation. Je lui ai mentionné qu'on recevrait les résultats de l'échantillonnage de l'eau de la plage et que dès lors je communiquerais avec le propriétaire et l'exploitante lorsque ce sera le cas afin de leur dire si la plainte est fondée ou non. Elle m'a mentionné qu'ils étaient rendus habitués à avoir des interventions pratiquement tous les jours, dont plusieurs non fondés. Par exemple, la voisine d'en face ferait des plaintes de bruits tous les soirs. Et il est arrivé souvent selon elle que les policiers aient constaté qu'il n'y avait pas de bruits.

Lors de mon départ le propriétaire m'a rappelé, il était en chemin pour le camping et voulait savoir si j'y étais encore. Il voulait discuter. Il serait là dans 5 minutes. Je l'ai attendu en bordure du rang 7 le temps de finaliser mes notes. Il avait besoin de « ventiler », il m'a dit que la CNESST et la santé publique étaient venues 2 fois en 2 semaines pour des plaintes en lien avec la COVID... il m'a aussi parler des plaintes de bruits, de la RBQ qui est passée plusieurs fois et il m'a parler des investissements supplémentaires de 150 000\$ pour la tuyauterie, en plus du 800 000\$ lié au système d'eaux usées autorisé. Il m'a dit que lors des travaux et lors de l'enlèvement des tuyaux de l'ancien champ d'épuration près de la rue Holguín, ils ont pris des photos à la demande des ingénieurs. Il m'a encore parlé des ingénieurs qui sont passés la veille. Je lui ai mentionné la même chose qu'à Mme St-Marseille (sa mère et la gestionnaire de la compagnie propriétaire) par rapport à nos constats suite à l'inspection de la plage. Je l'appellerai dès que les résultats seraient rendus, et que je lui confirmerais si la plainte est fondée ou non.

Je lui ai mentionné que s'il avait des questions pour tout lien avec la réglementation ou concernant l'ordonnance qu'il n'hésite pas à me contacter.

Je lui ai souhaité une bonne journée.

J'ai quitté les lieux vers midi.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Courriel reçu le 12 août 2020 de l'employé

Réception des résultats d'analyses :

L'échantillon CCH1 contient 3 UFC/100 ml d'E. coli, CCH2 contient 5 UFC/100 ml d'E. coli et CCH3 contient également 5 UFC /100 ml.

Bien que l'échantillon soit arrivé avec une température plus élevée que supposée, donc la conservation n'est pas conforme, il y avait des pancartes plage fermée, et aucun sauveteur sur les lieux. Je n'ai pas constaté de déversement d'eaux usées visible dans le lac. Il s'agit donc d'une plainte non fondée.

15 Conclusion

Bien que l'échantillon soit arrivé avec une température plus élevée que supposée, donc la conservation n'est pas conforme, il y avait des pancartes plage fermée, et aucun sauveteur sur les lieux. Je n'ai pas constaté de déversement visible dans le lac, il s'agit donc d'une plainte non fondée.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↓↑ - + SO

17 Recommandations	
Art. 37	
: Samantha Tremblay	Fonction : Inspectrice en environnement
Signature : 	Date de signature : 2020-08-31

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Patrick Chevette	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2020-09-01
Commentaires Art. 37	



IMG_0001.JPG
Photo 1. Affiche plage fermée.



IMG_0002.JPG
Photo 2. Inspectrice prenant un échantillon dans le lac



IMG_0003.JPG
Photo 3. Eau du lac et fond



IMG_0004.JPG
Photo 4. Eau du lac et fond



IMG_0005.JPG
Photo 5. Eau du lac et fond



IMG_0006.JPG
Photo 6. Tuyauterie sous le bloc sanitaire près du lac non connecté aux aqueducs et aux égouts



IMG_0007.JPG
Photo 7. Robinet du bloc sanitaire près du lac non connecté aux aqueducs et aux égouts

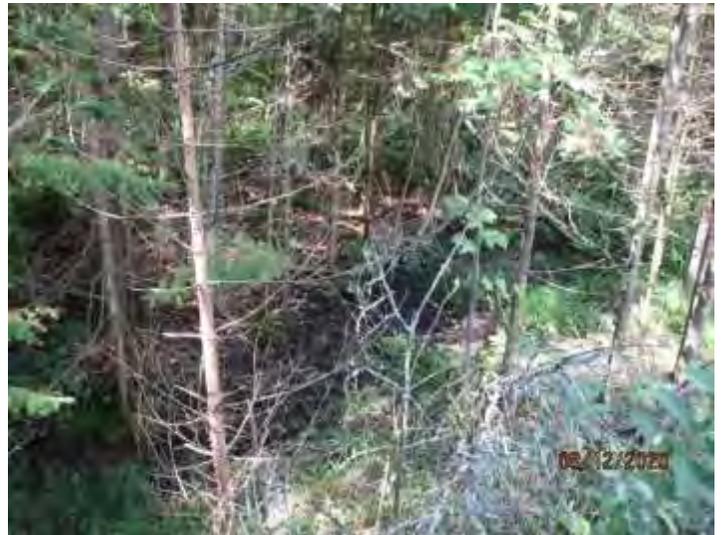


53-54

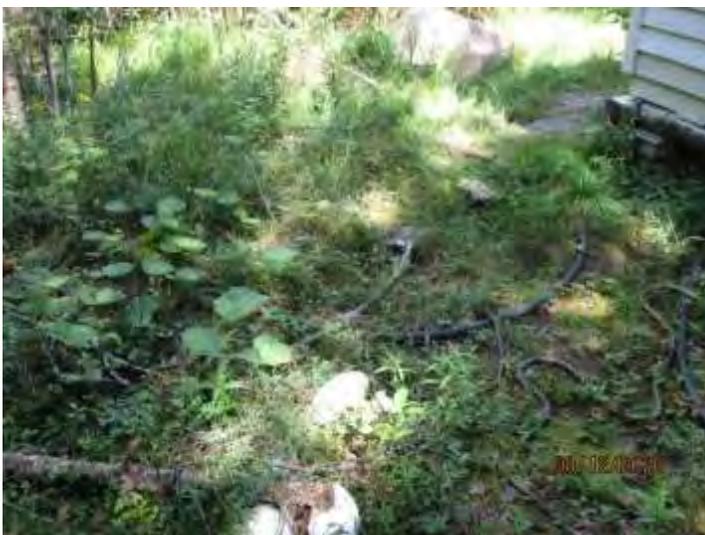
IMG_0008.JPG
Photo 8. Échantillonnage à l'extrémité de la plage, près du restaurant fermé



IMG_0009.JPG
Photo 9. Tuyauterie coupée près du balcon du restaurant fermé



IMG_0010.JPG
Photo 10. Tuyauterie en arrière du restaurant fermé qui descend dans la forêt



IMG_0011.JPG
Photo 11. Tuyauterie en arrière du restaurant fermé



IMG_0012.JPG
Photo 12. Tuyauterie en arrière du restaurant fermé



IMG_0013.JPG

Photo 13. Tuyauterie en arrière du restaurant fermé



IMG_0014.JPG

Photo 14. Fond du lac près du restaurant



IMG_0015.JPG

Photo 15. Fonds du lac rive sud.



IMG_0016.JPG

Photo 16. Fonds du lac rive sud.

1 Identification

Date de l'intervention : 2021-03-01	Heure de début : h	Heure de fin : h
Intervention effectuée par : Cynthia Blais		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

1.1 Demande

N° de demande : 200651130	Type de demande : Document officiel
Objet de la demande : Vérifier si des travaux de déboisement ont eu lieu dans les milieux humides situés sur la propriété	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301509872	Type d'intervention : Surveillance aérienne
N° de gestion doc. : 7400-05-01-4206500	N° de document : 402000917
But de l'intervention : Intervention en milieux humides pour l'agrandissement du camping Havana	

2 Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Camping Club Havana
	Nom usuel du lieu : Camping Club Havana
	N° du lieu : 90236506
	Type de lieu : réseau d'égout
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,536180000000;-72,364160000000

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9267-1551 Québec inc.	Propriétaire	904 A, terrasse Bon-Air Saint-Jérôme (Québec) J5L 1C6	Y2175926	90236506
2	9324-7534 Québec inc.	Locataire	631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2	Y2175929	90236506

4 Condition météo

Description : nuageux	<input type="checkbox"/> Précisions
-----------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

6	Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---	---------	--

7 Photo numérique

Nombre de photos prises sur le terrain : 11	Nombre de photos intégrées au rapport : 2
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christian Desgagné avec un appareil photo de type Canon PowerShotA590 IS et Canon PowerShot ELPH 190 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\blacy01\7400-05-01-4206500\2020-11-05	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques

#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	#01 et #02	Redimensionnement pour en réduire la taille

8 Grille d'intervention annexée

8	Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	-------------------------------	---

9 Autre pièce annexée au rapport			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Camping Club Havana
2	Croquis	1	Coupes forestières

10	Équipement utilisé	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
----	--------------------	------------------------------------

11	Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
----	-------------	---

12	Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
----	------------------	-----------------------------

Le 13 mars 2018, nous avons reçu une demande d'autorisation pour Intervention en milieux humides pour l'agrandissement du Camping Havana. Le 16 août 2019, une lettre de fermeture fut transmise à l'exploitant sans qu'une autorisation ne soit délivrée pour intervention en milieux humides. La lettre précise au dernier paragraphe qu'il n'est pas permis de réaliser ou d'exploiter le projet avant d'obtenir les autorisations requises par la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le 11 novembre 2019, une inspection a été effectuée afin de s'assurer que le projet d'agrandissement n'a pas été réalisé sans autorisation. De la coupe forestière a été constatée proximité mais il n'a pas été déterminé si cette coupe était récente aucun agrandissement du camping n'a été constaté.

Le 6 juin 2019, un survol aérien a été effectué. De la coupe forestière totale a été constaté à deux endroits en périphérie du site. À l'extrémité Est du site près du 7^e rang et au sud-est du lot 6 040 495 QC, on remarque une coupe totale de végétation. Un marécage mixte riche, une tourbière boisée et une tourbière ouverte sont identifiés dans l'Atlas SAGO à l'endroit de la coupe ou à proximité de celle-ci.

13	Description de l'intervention
----	-------------------------------

Vérification des photos prises lors du survol arien :

À l'extrémité Est du site près du 7^e rang où l'on avait remarqué une coupe totale de la végétation, on peut constater que la zone déboisée ne s'est pas agrandit. Les travaux forestiers n'ont pas été poursuivis. Aucun travail de décapage du sol en surface ou de drainage n'est visible. La régénération de la végétation semble s'implanter. En consultant l'Atlas géomatique, un marécage mixte riche, une tourbière boisée et une tourbière ouverte se trouve à l'endroit de la coupe ou à proximité de celle-ci.

Au sud-est du lot 6 040 495 QC, où l'on avait remarqué une coupe totale de la végétation, on peut constater que la zone déboisée ne s'est pas agrandit. Les travaux forestiers n'ont pas été poursuivis. Aucun travail de décapage du sol en surface ou de drainage n'est visible. La régénération de la végétation semble s'implanter. En consultant l'Atlas géomatique, un marécage, une tourbière boisée et une tourbière ouverte se trouve à l'endroit de la coupe ou à proximité de celle-ci.

Il n'y a aucune trace de coupe forestière supplémentaire sur le pourtour du camping.

14	Vérification complémentaire à l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----	--	--

15	Conclusion
----	------------

Il n'y a pas eu de travaux forestiers supplémentaires ni agrandissement du terrain de camping en milieux humides tel que prévu dans la demande de qui a été fermée le 16 août 2019 sans qu'un CA ne soit délivré.

16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
----	---	---

17	Recommandations
----	-----------------

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Cynthia Blais

Fonction : Inspectrice aux secteurs hydrique et des milieux naturels

Signature :



Date de signature : 2021-03-02

18 Vérification du rapport d'intervention

SO

Approuvé par : Christian Desgagné

Fonction : Chef d'équipe, secteurs hydrique et des milieux naturels

Signature :



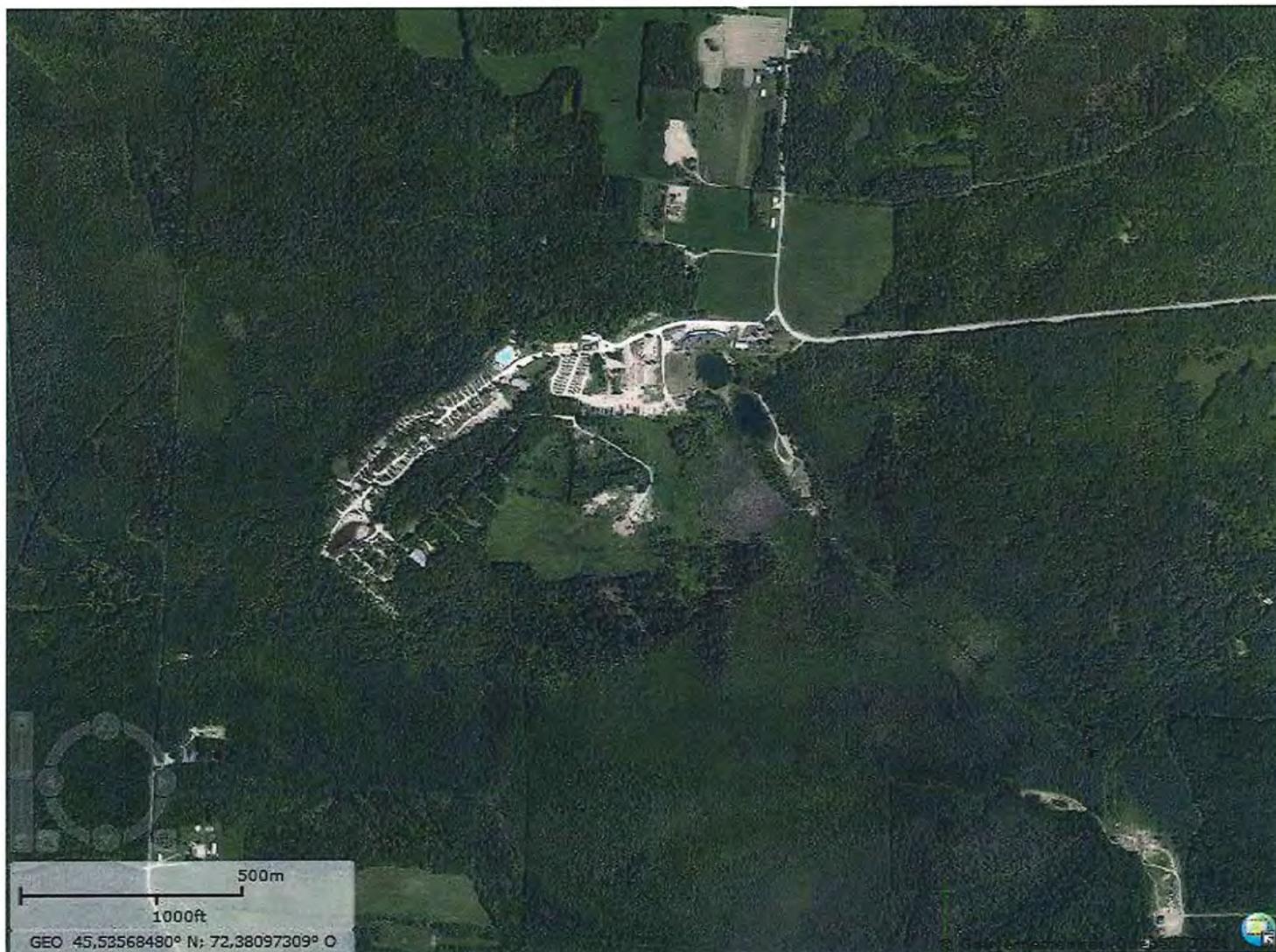
Date : 2021-03-03

Commentaires :

Art. 37

19 Carte

Camping Club Havana



Coupes forestières





DSC_0618 (800x536).jpg

Photo #01: Déboisement à l'extrémité Est du site près du 7e rang



DSC_0622 (800x536).jpg

Photo #02: Déboisement au Sud-Est du lot 6 040 495 QC

1 Identification					
Date de l'intervention : 2021-03-17		Heure de début : 9 h 25		Heure de fin : 11 h 00	
Intervention effectuée par : Cynthia Blais					
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
1	Nom : Alain Tanguay	Fonction : Inspecteur, CCEQ, secteur hydrique			
1.1 Demande <input type="checkbox"/> SO					
N° de demande : 200752124			Type de demande : Plainte à caractère environnemental		
Objet de la demande : Maricourt. Travaux en milieu humide au camping Havana sur les lots 6 040 494 et 6 040 455					
1.2 Intervention					
N° d'intervention : 301516971			Type d'intervention : Inspection		
N° de gestion doc. : 7470-05-01-4511529			N° de document : 402008591		
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de plaintes concernant des travaux en milieu humide au Camping Club Havana sur les lots 6 040 494 et 6 040 455 du cadastre du Québec					
2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +					
1	Nom du lieu : Camping Club Havana				
	Nom usuel du lieu :				
	N° du lieu : X2187659	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune			
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 5 626 900, 6 040 494 et 6 040 495				
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,536107080000;-72,360188800000				
3 Intervenant du lieu ↓↑ - +					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9267-1551 Québec inc.	Propriétaire	904 A, terrasse Bon-Air Saint-Jérôme (Québec) J5L 1C6	Y2175926	X2187659
4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO					
Description : Ensoleillée, ± 2°C					<input type="checkbox"/> Précisions
5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Opérateur rétro caveuse	----
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Employé du Camping	Cell.:
3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	53-54	Représentant du Camping	Cell.: 53-54
5.1 Mode d'identification					
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.					
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut					
But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54					
6 Plainte <input type="checkbox"/> SO					
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO					
Nombre de photos prises sur le terrain : 22			Nombre de photos intégrées au rapport : 8		
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Cynthia Blais avec un appareil photo de type iPhone 7. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.					
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\blacy01\7470-05-01-4511529\2021-03-17					
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.					

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	#01 à #08	Redimensionnement pour en réduire la taille

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Camping Club Havana
2	Carte	2	Milieux humides identifiés à l'Atlas géomatique
3	Carte	3	Complexe de milieux humides du secteur
4	Croquis	1	Zone de travaux
5	Document	1	Certificat d'autorisation d'abatage d'arbres

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	Autre	Application Wikiloc	Tracé gps

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Le 13 mars 2018, nous avons reçu une demande d'autorisation pour Intervention en milieux humides pour l'agrandissement du Camping Havana. Le 16 août 2019, une lettre de fermeture fut transmise à l'exploitant sans qu'une autorisation ne soit délivrée pour intervention en milieux humides. La lettre précise au dernier paragraphe qu'il n'est pas permis de réaliser ou d'exploiter le projet avant d'obtenir les autorisations requises par la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le 11 novembre 2019, une inspection a été effectuée afin de s'assurer que le projet d'agrandissement n'a pas été réalisé sans autorisation. De la coupe forestière a été constatée à proximité mais il n'a pas été déterminé si cette coupe était récente aucun agrandissement du camping n'a été constaté.

Le 6 juin 2019, un survol aérien a été effectué. De la coupe forestière totale a été constaté à deux endroits en périphérie du site. À l'extrémité Est du site près du 7^e rang et au sud-est du lot 6 040 495 QC, on remarque une coupe totale de végétation. Un marécage mixte riche, une tourbière boisée et une tourbière ouverte sont identifié dans l'Atlas SAGO à l'endroit de la coupe ou à proximité de celle-ci.

Le 5 novembre 2020, un survol aérien a été effectué. Aucune intervention supplémentaire n'a été constatée autre que la coupe forestière réalisée en 2019.

Le 16 mars 2021, deux signalements nous ont été transmis à l'effet que des travaux de drainage, d'excavation et de nivellement étaient en cours dans un milieu humide sur les lots 6 040 494 et 6 094 455 du cadastre du Québec.

13 Description de l'intervention

À mon arrivée, je constate qu'une rétro caveuse est sur place et procède à des travaux à proximité du chemin d'accès. Je me rends sur place et rencontre l'opérateur qui se présente comme étant 53-54 Je lui explique le but de ma visite.

53-54 m'explique qu'il procède à des travaux pour retirer les souches et les racines et les mette en tas. Les travaux d'abatage auraient été réalisés il y a deux ou trois ans. Aucun travail de drainage n'est prévu. Nous lui avons expliqué que les travaux en cours sont réalisés en tourbières ouvertes, boisées et en marécage selon notre base de données et que des autorisations sont nécessaires avant d'intervenir dans ces milieux.

Un homme s'identifiant comme étant 53-54 arrive sur place avec une camionnette identifiée au nom du Camping Havana. Je lui explique le but de notre visite.

Voici l'information transmise par 53-54

- La rétro caveuse appartient au camping. Ils sont des employés du camping.
- Le but des travaux est de préparer le terrain pour la création d'un petit village avec la mise en place de chalets typiques de l'époque pour offrir en location. Le but est de faire vivre aux locataires une expérience comme autrefois. Les chalets ont été construits pour un tournage et ont ensuite été achetés par le camping. Le projet aurait été présenté à la municipalité il y a moins d'un mois et ils sont en attente d'une réponse quant à la possibilité de développer ce projet.

Nous lui avons expliqué que les travaux en cours sont réalisés en tourbières ouvertes, boisées et en marécage selon notre base de données et que des autorisations sont nécessaires avant d'intervenir dans ces milieux avec de la machinerie. La carte provenant de notre base de données lui a été montrée. Nous lui avons expliqué que ces données sont disponibles en lignes. Nous lui avons expliqué que la réglementation a changée et qu'il n'est plus possible de compenser la destruction d'un milieu par la protection d'un autre. Que maintenant, il s'agit d'une compensation financière qui est ensuite utilisée pour créer de nouveaux milieux humides. Nous lui avons aussi expliqué que le terrain de camping est ceinturé par des milieux humides et qu'il est préférable de faire caractériser et délimiter ces milieux avant de faire un plan de développement. Il est parfois possible d'éviter d'empiéter dans ces milieux et d'ainsi éviter

13 Description de l'intervention

l'assujettissement à une autorisation environnementale. 53-54 a contacté 53-54 par téléphone pendant notre discussion. Il a été mis en main libre et nous avons pu discuter avec lui. Nous lui avons expliqué le but de notre visite.

Voici l'information transmise par

- Le but des travaux était de déboiser pour ensuite reboiser. Un permis de la municipalité leur aurait été émis pour une coupe totale suivi d'un reboisement. Les travaux ont été réalisés selon une prescription sylvicole réalisée par un ingénieur forestier.
- Il ne comprend pas pourquoi les travaux auraient dû faire l'objet d'une autorisation du ministère puisqu'ils ont été autorisés par la municipalité.
- Le projet d'aménagement d'un village avec hébergement n'est pas prévu à court terme.
- Il aimerait obtenir une copie de la carte indiquant l'emplacement des milieux humides.

Voici l'information transmise à 53-54 :

- Le fait d'obtenir un permis municipal n'exclut pas l'obligation d'obtenir une autorisation du ministère puisqu'il s'agit de réglementations différentes.
- Des données sont disponibles en ligne quant à la présence de milieux humides. Par contre, le fait qu'aucun milieu humide ne soit identifié ne signifie pas leur absence.
- Un avis de non-conformité leur sera transmis pour avoir effectué des travaux dans des milieux humides sans avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires. Une demande de restauration sera demandée. Il pourra contacter le biologiste avec lequel il a fait affaire dans le cadre d'une demande de CA pour agrandissement du camping pour préparer ce plan de restauration.
- Mes coordonnées lui seront transmises par 53-54. Il pourra nous transmettre une copie du permis d'abattage d'arbres de la municipalité ainsi que la prescription sylvicole qui s'y rattache.

Il a été convenu de transmettre de l'information par courriel à 53-54 qui fera suivre l'information et mes coordonnées à 53-54

Nous avons demandé de cesser les travaux. 53-54 nous a informés qu'ils allaient sortir la rétro caveuse et l'amener sur le site du camping.

Vérification et prise de données de la zone affectée par les travaux :

- J'ai effectué un tracé GPS du pourtour de la zone de travaux (voir croquis 1).
- Des amas de terres, souches, branches et racines sont en place sur le pourtour de la zone de travaux (voir photos #01 et #02).
- Des traces de circulation de machinerie sont visibles au sol (voir photo #03). On peut constater que la machinerie s'est enfoncée à certains endroits.
- Le sol a été remanié à l'emplacement où un cours d'eau est identifié sur les cartes. Je n'arrive pas à percevoir le lit d'écoulement (voir photos #04 et #05). On retrouve des traces de machinerie à cet endroit. Le libre écoulement de l'eau est obstrué par de la matière organique.
- Le milieu est perturbé dans son ensemble mais il m'est tout de même possible de constater la présence de quenouilles, de sphaignes, d'aulnes et de mélèzes par endroits. Il y a de l'eau à la surface du sol et la présence de matière organique (voir photo #06).
- Je constate la présence d'une tranchée qui relie le milieu affecté par les travaux au cours d'eau situé au Sud-Ouest sur les cartes (voir photo #07 et carte 2).
- Dans cette tranchée je constate la présence d'une couche de matière organique d'une épaisseur supérieure à 40 cm déposée sur une couche d'argile (voir photo #08). Nous sommes en présence d'un sol organique hydromorphe.
- J'ai pris deux photos panoramiques de la zone des travaux (voir photos panoramiques #01 et #02).
- La période de l'année n'est pas propice à la réalisation de relevés à l'aide de l'annexe 5 du Guide d'identification et délimitation des milieux humides du Québec.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Vérification à l'Atlas géomatique :

À l'aide de tracée GPS effectué sur le pourtour de la zone de travaux, j'évalue la superficie affectée à environ 26 000 m².

Dans l'Atlas géomatique, à l'emplacement des travaux, on retrouve une tourbière ouverte FEN et un marécage.

Les travaux ont été réalisés dans l'aire de confinement du cerf de virginie selon les données disponibles dans l'Atlas géomatique.

17 mars 2021 : Discussion avec M. Sylvain Demers, Urbaniste à la municipalité de Maricourt.

- M. Demers m'informe qu'un permis a été délivré au propriétaire du camping pour de l'abatage d'arbres mais que la prescription sylvicole n'a pas été respectée.
- Des zones sont identifiées dans les documents comme étant des zones humides et aucune intervention n'était prévue dans ces zones. Ce qui n'aurait pas été respecté.
- Des précisions concernant la rive du cours d'eau se trouvent aux documents mais ceux-ci n'auraient pas été respectés.
- Les documents et le permis me seront transmis par courriel.
- En ce qui a trait au projet de construction d'unités d'hébergement, aucun projet n'a encore été déposé. Le projet aurait seulement été présenté verbalement au maire mais selon M. Demers, il ne serait pas acceptable.

Vérification des documents transmis par la municipalité :

Plan d'aménagement forestier préparé par 23-24 pour la compagnie 9267-1551 Québec inc. adressé à M. Dominic Perrier. Le document fait mention à la première page qu'il s'agit d'un plan d'aménagement et non pas une prescription sylvicole dument signée par un ingénieur forestier.

À la section 4 du Plan d'aménagement forestier (Description de la forêt), les trois zones visées par les travaux sont identifiées comme étant les zones 5, 6 et 7 (voir document en pièce jointe). La zone 5 est identifiée comme étant une érablière rouge, la zone 6 est identifiée comme étant une peupleraie à résineux et la zone 7 est identifiée comme étant une aulnaie.

À la section 5 du Plan d'aménagement forestier (travaux suggérés de mise en valeur forestière), il est mentionné que dans la zone 6 identifiée comme peupleraie à résineux, on retrouve un cours d'eau dans l'aulnaie à proximité et que lors de l'opération de coupe, il ne doit pas y avoir empiètement dans la bande de 15 mètres de chaque côté de celui-ci. Pour la zone 7 identifié comme aulnaie, aucun travail n'est suggéré. Il est précisé que le drainage y est très mauvais.

Une demande de certificat d'autorisation d'abatage d'arbres a été déposée à la municipalité par la compagnie 9267-1551 Québec inc. en décembre 2018. Quatre prescriptions sylvicoles sont jointes à la demande. Permis émis le 10 janvier 2019. (voir documents en pièce jointe). Dans la déclaration du propriétaire, il est précisé que la soussignée déclare se conformer aux dispositions réglementaires de la municipalité ainsi qu'aux lois pouvant s'y rapporter. Après vérification auprès de la municipalité, il nous a été confirmé que cette déclaration de conformité fait référence aux lois et règlements de toutes autres instances gouvernementales.

Prescription sylvicole 8 200 : Coupe totale prévue pour la zone 6. Il est précisé qu'une bande de protection de 15 mètres de chaque côté du ruisseau doit être conservé.

Selon les prescriptions sylvicoles accompagnant la demande, aucun abatage n'était prévu dans les zone 5 et 7.

15 Conclusion

Des travaux ont été réalisés dans un marécage et une tourbière à l'aide d'une excavatrice. La machinerie a circulée aléatoirement dans le milieu, a retiré les souches, les racines, les troncs et des branches et les a mis en tas sur le pourtour du site.

De plus, la machinerie a circulée dans le littoral et la rive d'un cours d'eau. Les travaux ont modifiés le lit d'écoulement du cours d'eau et bloque le libre écoulement de l'eau par endroit.

Une tranchée de drainage a été creusée dans la tourbière à l'Ouest de la zone de travaux. Cette tranchée relie le milieu au cours d'eau.

Les travaux de déboisement ont fait en partie l'objet d'un permis d'abatage de la municipalité mais aucune autorisation environnementale n'a été émise au propriétaire pour effectuer des travaux mécanisés en marécage, en tourbière et dans la rive et le littoral du cours d'eau. Ce qui contrevient à l'article 22, alinéa 1 (4) de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Selon l'information obtenue lors de l'inspection, les travaux auraient été effectués dans le but d'aménager un village historique offrant de l'hébergement en chalet. Un reboisement serait prévu dans un premier temps puis l'implantation des chalets par la suite.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	<p>Manquement : Avoir effectué des travaux d'excavation, de déblai et de remblai dans un marécage sans avoir préalablement obtenue une autorisation du ministre</p> <p>Référence légale : Article 22, alinéa 1 (4) de la Loi sur la qualité de l'environnement</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : Modéré</p> <p>Gravité objective du manquement de catégorie : B</p>
<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)</p> <p>Explication : Aucune atteinte à l'être humain.</p>		
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré)</p> <p>Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie</p> <p>Explication : Les travaux ont été réalisés dans un marécage, une tourbière et en rive et littoral d'un cours d'eau. Le libre écoulement du cours d'eau est obstrué par les travaux réalisés à l'aide d'une excavatrice. Ainsi, les milieux humides situés en aval ne seront pas alimentés en eau par celui-ci et la faune aquatique ne pourra pas circuler librement. Le sol a été remanié et la végétation est très perturbée voir retirée en totalité à certains endroits. Une tranchée de drainage a été aménagée dans la tourbière ce qui aura pour effet de drainer le milieu. La remise en état du cours d'eau, du marécage et de la tourbière ainsi que le remblayage de la tranchée de drainage permettra une régénération du milieu.</p>		
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur)</p> <p>Explication : Les travaux ont été réalisés dans l'aire de confinement du cerf de Virginie. Les travaux ont été réalisés dans un vaste complexe de milieux humides qui s'étend vers le Sud-Est (voir carte 3).</p>		

16.1 Facteurs aggravants		<input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :	
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.	
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer : 11 avis de non-conformité transmis entre le 24 mai 2016 et le 17 décembre 2019 concernant des infractions au niveau de la LQE et autres règlements. Articles 20 alinéa 2 partie 2, 22 alinéa 1 (2), 31.75, 32 alinéa 1 partie 1, 33, 66 alinéas 1 et 2, et 123.1 de la LQE. Articles 17 et 18 du RPEP et article 194 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Une SAP émise le 10 janvier 2020 en vertu de l'article 115.25 (10).	

16.2 Facteurs atténuants		<input checked="" type="checkbox"/> SO

17 Recommandations	
Art. 37	
Rédigé par : Cynthia Blais	Fonction : Inspecteur
Signature : 	Date de signature : 2021-03-29

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Christian Desgagné	Fonction : Chef d'équipe, secteurs hydrique et des milieux naturels	
Signature : 	Date : 2021-04-06	
Art. 37		

Camping Club Havana

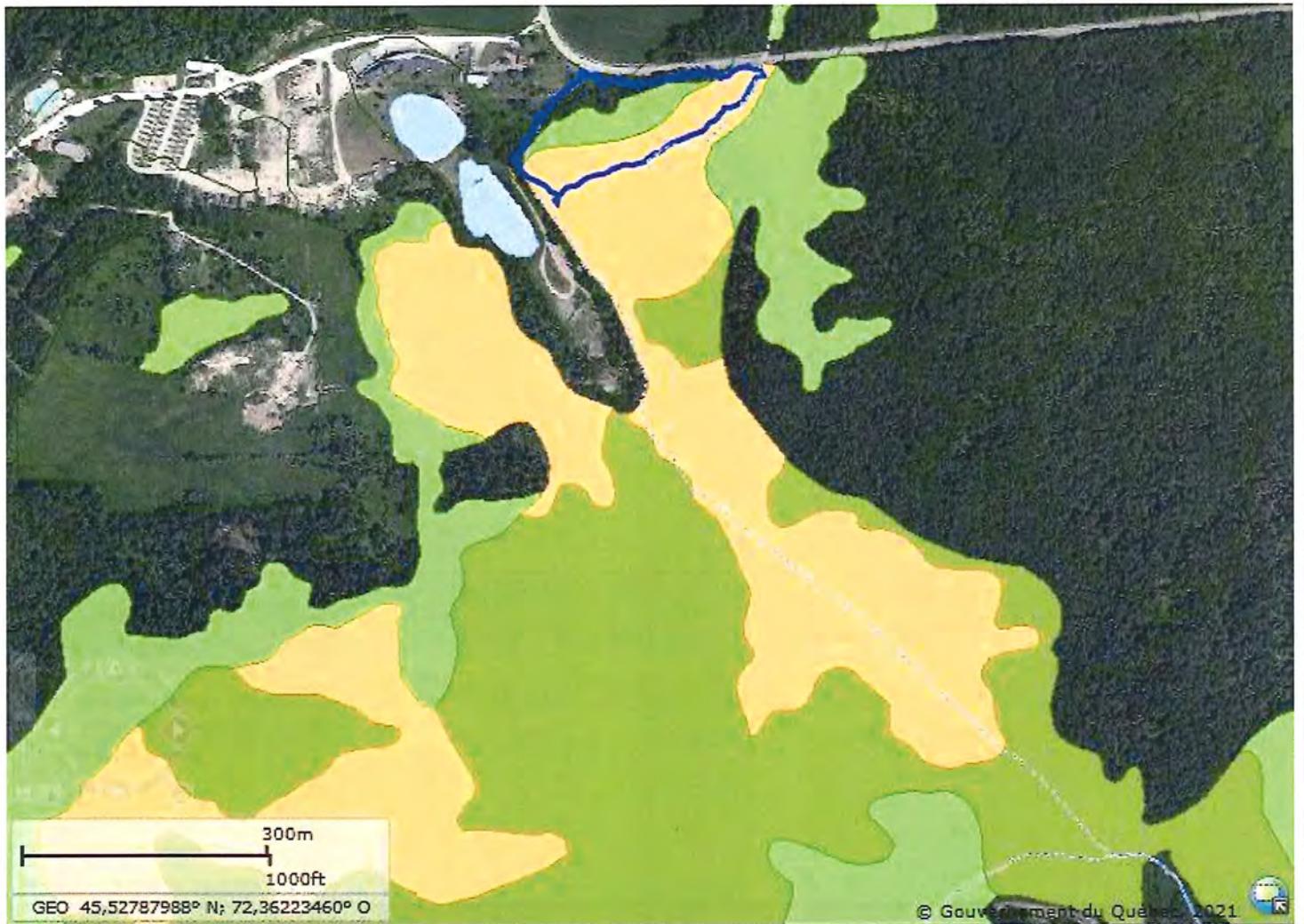


Milieus humides identifiés à l'Atlas géomatique



- ▲ Milieux humides détaillés
- Eau peu profonde
 - Marais
 - Marécage
 - Prairie humide
 - Tourbière ouverte fen (minérotrophe)
 - Tourbière ouverte bog (ombrotrophe)
 - Tourbière boisée

Complexe de milieux humides du secteur



▲ Milieux humides détaillés

-  Eau peu profonde
-  Marais
-  Marécage
-  Prairie humide
-  Tourbière ouverte fen (minérotrophe)
-  Tourbière ouverte bog (ombrotrophe)
-  Tourbière boisée

Zone de travaux



Photos annexées au rapport d'inspection
2021-03-17



IMG_0138 (800x600).jpg

Photo #01: Amas de terres, souches, branches et racines sur le pourtour de la zone de travaux



IMG_0158 (800x600).jpg

Photo #02: Amas de terres, souches, branches et racines sur le pourtour de la zone de travaux



IMG_0146 (800x600).jpg

Photo #03: Traces de circulation de machinerie visibles au sol



IMG_0142 (800x600).jpg

Photo #04: Lit d'écoulement du cours d'eau imperceptible suite aux travaux



IMG_0141 (800x600).jpg

Photo #05: Lit d'écoulement du cours d'eau imperceptible suite aux travaux



IMG_0154 (800x600).jpg

Photo #06: Présence de matière organique en surface



IMG_0151 (800x600).jpg

Photo #07: Tranchée qui relie le milieu affecté par les travaux au cours d'eau



IMG_0152 (800x600).jpg

Photo #08: Couche de matière organique d'une épaisseur supérieure à 30 cm déposée sur une couche d'argile

Photos panoramiques annexées au rapport d'inspection
2021-03-17





ANNEXE 1

TRAVAUX D'ABATTAGE DÉJÀ EFFECTUÉS

La zone d'abattage a-t-elle fait l'objet d'une coupe durant les 12 dernières années ? Oul Non

Si Oul, s'agissait-il d'une coupe effectuée dans les...

- 7 dernières années
 7 à 12 dernières années

De quel type de coupe s'agissait-il ?

- prélèvement de moins de 40%
 prélèvement de 40% et plus
 coupe sanitaire
 coupe progressive d'ensemencement

TRAVAUX D'ABATTAGE PROJÉTÉS

Secteur Lot	Superficie du secteur par lot	Type de coupe	Pourcentage %	Type de peuplement mixte/résineux/feuillu
6040495		coupe ricipiativ	100%	mixte
6040494		coupe d'ensemencement	60%	mixte
5624900		coupe ricipiativ	100%	mixte

Si les travaux d'abattage ne sont pas homogènes dans toute la zone faisant l'objet de la présente, un croquis délimitant les secteurs d'intervention doit être réalisé.

CROQUIS DES SECTEURS D'ABATTAGE PROJÉTÉS

Prescriptions sylvoles # 8200
 # 8201
 # 8202
 # 8203

AUTRES MOTIFS DE COUPE QU'À DES FINS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE

- Pour des fins de récolte d'arbres de Noël
 Pour des fins de drainage forestier
 Pour des fins agricoles
 Pour des fins d'équipements publics
 Autres, précisez :

Y a-t-il d'autres travaux d'abattage projetés (cinq (5) prochaines années) Oul Non

Si oui, précisez pour chaque secteur d'abattage les travaux projetés (type de coupe, motifs, % d'abattage, année)

L.P.T.A.

Les bûches ou parties de bûches visées sont-ils en zone agricole ?

Oui Non

La zone d'habillage est-elle (en partie ou en totalité) dans une forêt ?

Oui Non

Si oui à la deuxième question, il est nécessaire d'obtenir l'approbation de la Commission de Protection de Terroirs agricoles du Québec.

Numéro d'autorisation de la CPTAQ :

Je, Laurence Poirier

soussigné (e), déclare que les renseignements ci-haut mentionnés

sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions réglementaires de la municipalité ainsi qu'aux lois pouvant s'y rapporter.

Signature Laurence Poirier
Propriétaire ou représentant autorisé

Date 12 décembre 2018

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de la réception de la demande :

ZONES TOUCHÉES PAR LA DEMANDE :

Description : Zone d'habillage totale pour un site 600m x 95m
à l'adresse 1000, rue de la Vallée, Québec

Perches de 30% et plus	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Date
Plan de gestion exigé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Date
Inspection de site	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Date
Demande approuvée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Date

Raisons du refus

Permis émis le : _____

Date de fin du permis : _____

Conditions particulières : _____

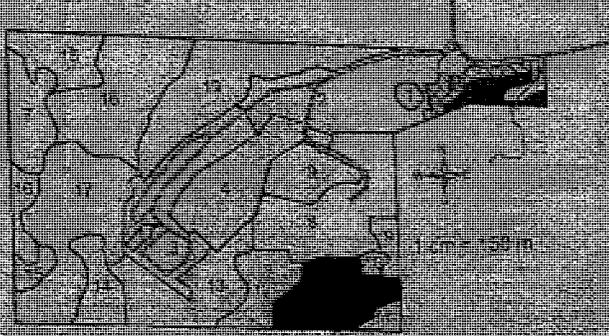
8 7

Laurence Poirier
Propriétaire

PRESCRIPTION SYLVICOLE

Numero 8200

Producteur forestier	SAVIGNY SAUVAGE SNC	Age prescripteur forestier	
Adresse	17005, rue du saut	Telephone	03 20 44 32 44
	Marolles	Cocod postal	27135
Entrepreneur forestier	SAVIGNY SAUVAGE SNC	Commune	Marolles
	17005, rue du saut	Departement	27
Mairie	Marolles	Code de commune	27135
		Code de departement	27



Age	Superficie	Volume	Pourcentage	Age de coupe	Age de coupe
10 ans	1000	1000	100%	10 ans	10 ans
15 ans	1000	1000	100%	15 ans	15 ans
20 ans	1000	1000	100%	20 ans	20 ans
25 ans	1000	1000	100%	25 ans	25 ans
30 ans	1000	1000	100%	30 ans	30 ans

La présente prescription sylvicole a été établie en vertu de la loi n° 100 du 10 mai 1901 relative aux forêts domaniales et de la loi n° 100 du 10 mai 1901 relative aux forêts communales et de la loi n° 100 du 10 mai 1901 relative aux forêts privées.

Le présent document est la propriété de l'Etat et ne peut être réutilisé sans l'autorisation écrite de l'Etat.

Il est interdit de reproduire ou de diffuser le contenu de ce document sans l'autorisation écrite de l'Etat.

Le présent document est la propriété de l'Etat et ne peut être réutilisé sans l'autorisation écrite de l'Etat.

Il est interdit de reproduire ou de diffuser le contenu de ce document sans l'autorisation écrite de l'Etat.

Le présent document est la propriété de l'Etat et ne peut être réutilisé sans l'autorisation écrite de l'Etat.

Il est interdit de reproduire ou de diffuser le contenu de ce document sans l'autorisation écrite de l'Etat.

[Signatures and dates]
 Date: 29 Dec 2018
 Date: 29 Dec 2018

PRESCRIPTION SYLVICOLE

Numéro : 8 201

Propriétaire forestier	123456789	Adresse	123456789
Désignation terrain	123456789	Commune	123456789
Superficie	123456789	Code postal	123456789
Commune	123456789	Propriétaire	123456789
Code d'usage	123456789	Code d'usage	123456789
Code d'usage	123456789	Code d'usage	123456789
Code d'usage	123456789	Code d'usage	123456789
Code d'usage	123456789	Code d'usage	123456789



Office
des
Forêts
Publiques
du Québec

Essence	Surface (ha)	Volume (m³)	Surface (ha)	Volume (m³)
Chêne	100	1000	100	1000
Épicéa	100	1000	100	1000
Pin	100	1000	100	1000
Aloué	100	1000	100	1000
Frêne	100	1000	100	1000
Orme	100	1000	100	1000
Peuplier	100	1000	100	1000
Chêne	100	1000	100	1000
Total	1000	10000	1000	10000

Le présent document est un document de travail et n'a pas vocation à servir de preuve. Il est destiné à l'usage interne de l'Office des forêts publiques du Québec.

Le présent document est un document de travail et n'a pas vocation à servir de preuve. Il est destiné à l'usage interne de l'Office des forêts publiques du Québec.

Le présent document est un document de travail et n'a pas vocation à servir de preuve. Il est destiné à l'usage interne de l'Office des forêts publiques du Québec.

Le présent document est un document de travail et n'a pas vocation à servir de preuve. Il est destiné à l'usage interne de l'Office des forêts publiques du Québec.

Le présent document est un document de travail et n'a pas vocation à servir de preuve. Il est destiné à l'usage interne de l'Office des forêts publiques du Québec.

PRESCRIPTION SYLVICOLE

Numéro : 8202

Informations		Informations	
Producteur forestier	5397-1-53	No. du permis forestier	
Représentant	Dominique Hamer	Téléphone	514-224-3335
Adresse	2703, rue du Parc Mirabel, Québec	Code postal	J7B 1P3
Entrepreneur forestier	1180, rue Lacombe Mirabel, Québec	Représentant	Denis Dumais
Municipalité	Mirabel	Code de zone d'occupation	AM-01-05
Zone	7	Statut	
Langue officielle	français	Langue officielle	fr
Langue seconde	anglais	Langue seconde	en



Forêtiers
Francis Wato
francis.wato@forêtiers.com

Unité	Superficie	Volume	Volume	Volume	Volume
Superficie	2,2 ha	72 m³	100 m³	100 m³	100 m³
État de l'investissement					
État					

La présente prescription sylvicole est établie en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

[Signatures]

Signature du représentant forestier : *[Signature]* (Date) 2019

Signature du représentant : *[Signature]* (Date) 2019

PRESCRIPTION SYLVICOLE

Numero: 0203

Producteur forestier	1857-1551 G. Allard	No producteur forestier	
Représentant	Guillaume Berthier	Téléphone	514-344-3432
Adresse	12715, rue du Parc Montréal, Québec	Code postal	H7T 2P3
Entrepreneur forestier	0417-024 0416-014 1180, rue 788 Lac Beauport, Québec	Représentant	Dany Ouellet 041-819-820-5738
Municipalité	Montréal	Code d'unité d'évaluation	9454-03-2167
Date		Unité	
Unité renouvelée	620709-000454-86-00185	Propriétaires forestiers	16
Source: voir le plan de l'unité forestière. Numéro terminal: voir le plan de l'unité forestière.			



Sylviculture Forestiers
Francis Martel
Ingénieur forestier

Spécies	Reproduction	Volume	Reproduction	Reproduction	Unité
RÉSULTAT DE L'INVENTAIRE SYLVICOLE					
Surface totale prescrite (en hectares)					
Superficie					8,4 hectares
Superficie					15%
Superficie					10%
Superficie					6%
Superficie					15%
Superficie					15%

La présente prescription sylvicole a été établie en vertu de la Loi sur la conservation des forêts et de la Loi sur l'accès à l'information. Elle vise à assurer un développement durable de la forêt et à protéger les intérêts des propriétaires forestiers. Elle est destinée à servir de guide pour la gestion de l'unité forestière.

Le présent document est un document de travail et n'a pas vocation à être utilisé comme preuve. Il est destiné à servir de guide pour la gestion de l'unité forestière.

Signature de l'entrepreneur forestier: *[Signature]*

Signature de l'agent forestier: *[Signature]*

Date: 20 novembre 2018



Plan d'aménagement forestier

Services Forestiers François Martel inc.
6691, rue Salaberry
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2
Téléphone : (819) 583-2078 Télécopieur : (819) 583-4112
Courriel : francois.martel@servicesforestiers.ca

Section 1 - Identification du producteur forestier et de sa propriété

N° du plan de gestion : 05 615 0818 8187 1811

N° du producteur forestier : _____

Nom du propriétaire : 9267-1551 Québec inc.

Nom : **Perrier** Prénom : **Dominique**

Adresse : 12705, rue du parc
Mirabel (Québec)

J7J 1P3

Téléphone résidence : (514) 444-3339

Téléphone travail

Localisation de la propriété :

Municipalité : Maricourt (42065), MRC : Le Val-Saint-François (420)

Matricule: 9344-03-2757

Canton	Rang	Lot(s)	Lot rénové	OGC	Zonage	Superficie forestière (ha)	Superficie totale (ha)
Ely	7	623-p	6040495	Non	Vert	91.4	96.9
Ely	7	623-p	6040494	Non	Vert	8.0	9.9
Ely	7	624-p	5626900	Non	Vert	0.9	4.3
						100.3	111.1

Section 2 - Objectifs du producteur forestier

Production : Forestière

Remarques :

Avant d'entreprendre des travaux forestiers, vérifiez la réglementation en vigueur dans votre municipalité concernant la plantation et l'abattage d'arbres et obtenez toute autorisation nécessaire de celle-ci, le cas échéant.

Ce plan d'aménagement forestier ne possède aucune valeur légale quant à la localisation ou à la superficie des lots étudiés. Les superficies qui apparaissent à la section 1 sous l'item «Localisation de la propriété» correspondent aux superficies inscrites sur le compte de taxes municipales. Les superficies aux sections 4 et 5 sont celles calculées par un logiciel d'information à référence spatiale. Les provenances différentes font que la plupart du temps, les superficies totales sont différentes. L'illustration des voies d'accès, des cours d'eau, des bâtiments, ainsi que de toute autre infrastructure ou objet est faite uniquement à des fins de référence. Les dimensions et les emplacements de ces items ne possèdent aucune valeur légale.

Ce plan d'aménagement a pour seul objectif de conseiller le producteur forestier à protéger et à mettre en valeur sa propriété. L'utilisation du plan d'aménagement forestier pour tous autres fins, notamment pour fin d'évaluation foncière ou pour fins de recours judiciaires, n'est ni autorisée ni recommandée.

Ce plan d'aménagement est l'étude préliminaire d'une forêt. Aussi, les interventions suggérées dans ce document sont des conseils et non une prescription sylvicole dûment signée par un ingénieur forestier. La prescription demande une étude plus approfondie du terrain.

Section 3 Description de la forêt / Cartographie

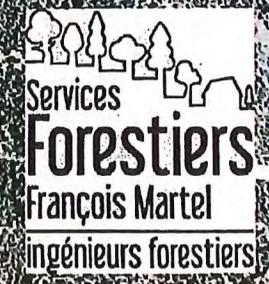


900

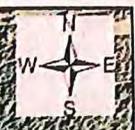
Municipalité : Maricourt
Canton : Ely
Rang : 7

No carte forestière; 31 H/09 SO
No photo aérienne: Q07129-187 ET 189
Q07139-021

1 cm = 100 m



Section 3: Description de la forêt/Cartographie



Lot; 6 040 495

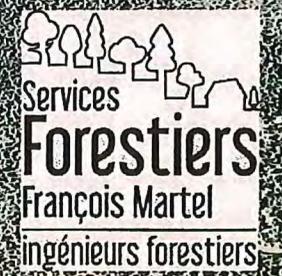
Lot: 5 626 900

Lot: 6 040 494

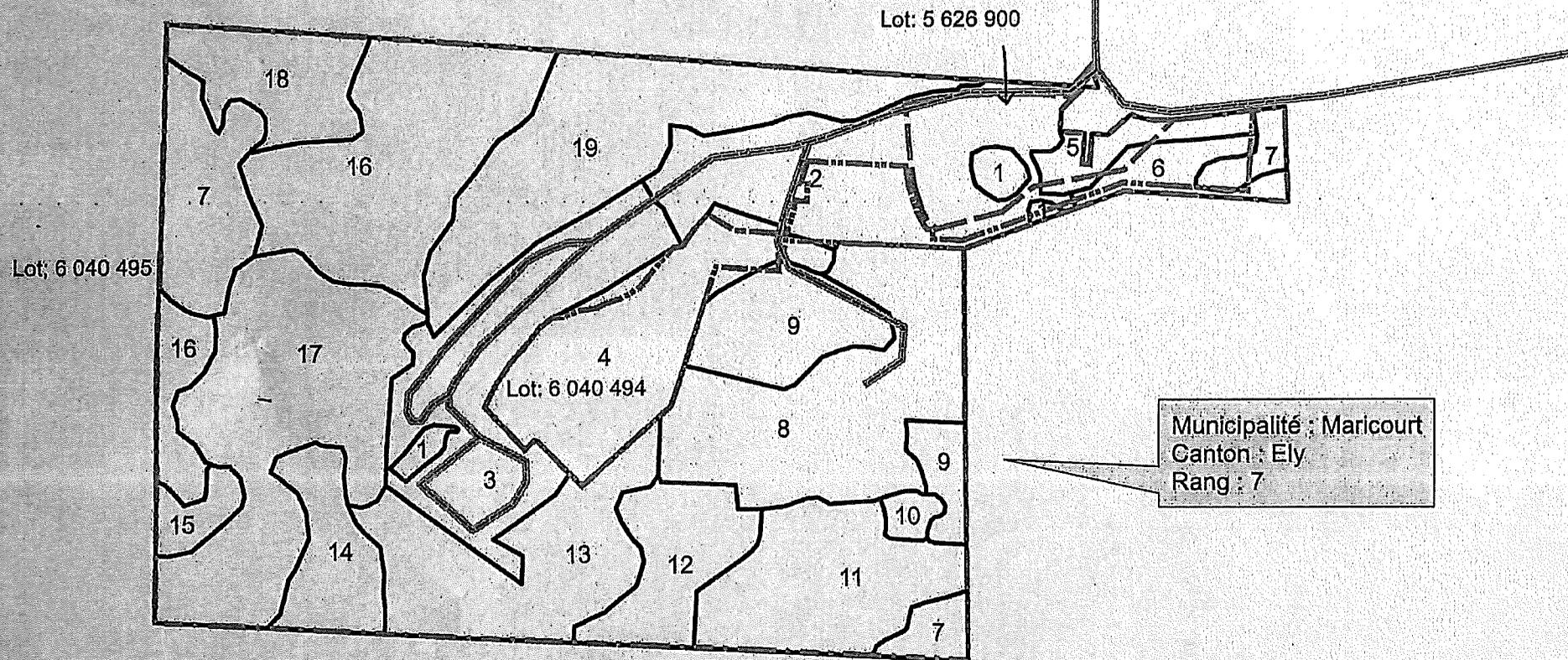
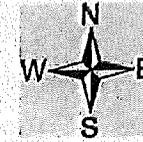
Municipalité : Maricourt
Canton : Ely
Rang : 7

No carte forestière; 31 H/09 SO
No photo aérienne: Q07129-187 ET 189
Q07139-021

1 cm = 80 m



Section 3: Description de la forêt/Cartographie



No carte forestière: 31 H/09 SO
No photo aérienne: Q07129-187 ET 189
Q07139-021

1 cm = 100 m

Services
Forestiers
François Martel
ingénieurs forestiers

Section 4 - Description de la forêt

N°	Nom du peuplement	Essences principales	Densité	Hauteur (m)	Âge	Superficie (ha)
1	Lac		-	-	-	0.9
2	Camping		-	-	-	9.9
3	Érablière à feuillu tolérant	Érable à sucre Érable rouge Hêtre Bouleau blanc Bouleau jaune	Très faible	18	50	8.5
4	Érablière à feuillu tolérant	Érable à sucre Érable rouge Bouleau jaune Hêtre, Pruche Peuplier faux-tremble	Fort	20	50-70	7.5
5	Érablière rouge	Érable rouge Bouleau jaune Sapin	Faible	17	50	1.4
6	Peupleraie à résineux	Peuplier faux-tremble Sapin Cèdre Érable rouge	Fort	20	50	1.6
7	Aulnaie	Aune	Fort	3	15	5.7

8	Friche herbagée	Herbacée	-	-	-	10.0
9	Feuille intolérant	Peuplier faux-tremble Bouleau gris Saule	Très faible	10	30	4.7
10	Pessière à peuplier	Épinette blanche Peuplier faux-tremble	Fort	15	30-50	0.5
11	Sapinière à peuplier f-tremble	Sapin Peuplier faux-tremble Érable rouge	Fort	18	50	6.3
12	Érabièrre à feuillu tolérant	Érable à sucre Érable rouge Censier tardif Peuplier faux-tremble Hêtre	Fort	20	50	3.6
13	Érabièrre à feuillu tolérant	Érable à sucre Érable rouge Censier tardif Bouleau jaune Hêtre	Fort	20	50-70	7.0
14	Prucheraie à peuplier	Pruche Peuplier faux-tremble Sapin	Très fort	18	50	3.0
15	Sapinière à cèdre	Sapin Cèdre	Fort	10	30	1.0

16	Feuille tolérant à peuplier et sapin	Érable rouge Bouleau jaune Peuplier faux-tremble Sapin Pruche	Très fort	17	30-50	11.1
17	Feuille intolérant à érable rouge	Érable rouge Peuplier faux-tremble Bouleau gris Sapin, Pruche Certsier tardif	Très fort	15	30	11.5
18	Feuille tolérant à résineux	Érable rouge Sapin Cèdre Frêne noir	Très fort	12	30	3.6
19	Érabièrre	Érable rouge Érable à sucre	Fort	21	50-70	9.6
Total :						107.4

Section 5 - Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété

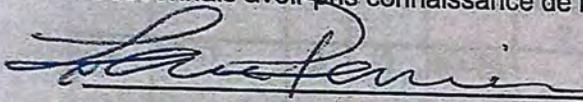
N° du peupl.	Travaux suggérés et avis	Superficie (ha)
1	Lac.	0.9
2	Site de camping.	9.9
3	Site de camping avec présence d'arbres. Les arbres résiduels sont en bonne condition.	8.5
4	Peuplement destiné à une vocation de camping qui a été autorisée par la CPTAQ et appuyée par la municipalité. Lors de la sélection des arbres à conserver, à ne pas conserver les arbres avec des signes de pourritures, les arbres de fortes dimensions et les érables rouges en rejet de souche ainsi que les peupliers. À noter que SFFM a 25 ans d'expertise dans ce domaine.	7.5
5	Coupe de jardinage. Peuplement au bord de la route et en arrière de la maison, à prélever entre 20 et 35% du volume.	1.4
6	Coupe d'assainissement. Possibilité de prélèvement entre 50 et 70% du volume pour récolter les peupliers et les sapins matures. L'option coupe de récupération totale est aussi envisageable vu le niveau de maturité. À noter la présence d'un ruisseau (tracé non relevé) dans l'aulnaie à proximité et lors d'opération de coupe, la bande de 15 m de chaque côté de celui-ci doit être éclaircie sans empiéter dans cette bande.	1.6
7	Aucun travaux. Aulnaie avec un drainage très mauvais.	5.7
8	Reboisement. L'aurisation du MAPAQ est nécessaire pour subventionner une plantation.	10.0
9	Reboisement. Préparation de terrain nécessaire (coupe et déblaiement).	4.7
10	Éclaircie commerciale.	0.5
11	Coupe de récupération totale. Peuplement mature. Les lignes de lots seront à retrouver ou à établir par un arpenteur avant d'effectuer ces travaux. Aucune bande de protection à conserver en bordure des voisins vu le niveau de maturité.	6.3
12	Coupe de jardinage. Prélèvement entre 20 et 25% du volume pour récupérer les arbres en perdition et les quelques peupliers et sapins. À noter, la CPTAQ oblige le martelage des arbres dans le but de protéger le potentiel acéricole et un inventaire après coupe pour démontrer que le potentiel acéricole a été préservé. Présence d'environ 200 entailles/ha.	3.6
13	Coupe de jardinage. Prélèvement entre 20 et 25% du volume pour récupérer les arbres en perdition et les quelques peupliers et sapins. À noter, la CPTAQ oblige le martelage des arbres dans le but de protéger le potentiel acéricole et un inventaire après coupe pour démontrer que le potentiel acéricole a été préservé. Présence d'environ 220 entailles/ha.	7.0
14	Éclaircie commerciale. À prélever les peupliers et les sapins matures pour dégager la pruche. La densité est trop forte.	3.0
15	Revoir dans 10 ans. Peuplement jeune sur un site mal drainé.	1.0
16	Éclaircie commerciale. Les peupliers et les sapins matures sont à récupérer ce qui représente entre 25 et 50% du volume. Présence de petits îlots entièrement mature.	11.1
17	Revoir dans 5 ans la possibilité d'éclaircie commerciale. Peuplement jeune. Le peuplier sera à récolter prochainement.	11.5
18	Revoir dans 10 ans. Peuplement jeune sur un site mal drainé.	3.6
19	Coupe de jardinage. Prélèvement entre 20 et 25% du volume pour récupérer les arbres en perdition et les quelques peupliers et sapins. À noter, la CPTAQ oblige le martelage des arbres dans le but de protéger le potentiel acéricole et un inventaire après coupe pour démontrer que le potentiel acéricole a été préservé. Présence d'environ 200 entailles/ha.	9.6

Section 7 - Acceptation et signature

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

- de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux.
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.



1^{er} décembre 2018

Signature du propriétaire forestier ou de son représentant

Date

J'ai, Patrick Jacques (permis OIFQ : 94-001), ingénieur forestier, élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée pour : Dominique Perrier
représentant de l'organisation : 9267-1551 Québec inc.

Ce plan est valide jusqu'au 2028-11-16 inclusivement.

Visite terrain réalisée par : Patrick Jacques

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au Règlement relatif au Plan d'aménagement de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie



16/11/2018

Signature de l'ingénieur forestier

Date

Coordonnées de l'ingénieur forestier

Nom : Patrick Jacques (permis OIFQ : 94-001)

Services forestiers François Martel inc.

Adresse : 6691, rue Salaberry, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2

Téléphone : (819) 583-2078 Télécopieur : (819) 583-4112

Coupon retour pour acquéreur de la propriété forestière, qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier (à joindre à votre demande de statut) pour la propriété suivante:

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Vert/blanc	Superficie forestière	Superficie totale

N° du statut de producteur du vendeur :

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier et je partage ses objectifs.

Signature de l'acquéreur ou de son représentant autorisé

Date

Total : 107,4

Note :

Toute production sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux en autant qu'elle est annexée à ce document.

Infrastructures :

Camping

Éléments sensibles pour fins de protection particulière :

Section 6 - Remarques

Annexe : Fiche technique

Plan de gestion : 05 615 0818 8187 1811

N° du peupl.	Type de peupl.	Densité	Haut. (m)	Âge	Origine	Régénération (40%)	Concurrence (40%)	ST (m ² /ha)	Travaux	Drainage	Remarques
1	EAU	-	-	-		A	A	0.0	AUTRES		
2	NF	-	-	-		A	A	0.0	AUTRES	3	
3	ERFT	D	2	50	camping	A	A	10.0	AUTRES	3	
4	ERFT	B	2	50-70		P	A	24.0	AUTRES	3	
5	ERO	C	2	50		A	A	18.0	CJ	3	
6	PER	B	2	50		A	A	34.0	CAI	4	
7	AL	B	6	15		A	P	0.0	AUCUN	5	
8	FR	-	-	-	friche	A	A	0.0	REB	3	
9	FI	D	4	30	friche	A	P	6.0	REB	3	
10	EBPE	B	3	30-50		A	A	10.0	EC	3	
11	SPE	B	2	50		A	A	26.0	CRT	3	
12	ERFT	B	2	50		P	A	25.0	CJ	3	
13	ER	B	2	50-70		P	A	27.0	CJ	3	
14	PRUPE	A	2	50		A	A	50.0	EC	3	
15	SC	B	4	30		P	P	16.0	AUCUN	4	
16	FIPES	A	3	30-50		P	A	34.0	EC	3	
17	FIERO	A	3	30		P	P	24.0	EC	3	Revoir dans 5 ans.
18	FTR	A	3	30		P	A	26.0	AUCUN	4	
19	ER	B	2	50-70		P	A	26.0	CJ	3	

La régénération et la concurrence faite à la régénération est évaluée en pourcentage de couverture.
 A = <40% et P = >40%



Bromont, le 8 avril 2021

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9267-1551 Québec inc.
904 A, terrasse Bon-Air
Saint-Jérôme (Québec) J5L 1C6

N/Réf. : 7470-05-01-4511529
402011167

Objet : Avoir effectué des travaux dans un marécage, dans une tourbière, dans la rive et dans le littoral d'un cours d'eau sans avoir préalablement obtenu l'autorisation nécessaire, sur les lots 1 824 911, 6 040 494 et 6 040 495 du cadastre du Québec, municipalité de Maricourt

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 17 mars 2021 par des inspecteurs de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir effectué des travaux d'excavation, de déblai et de remblai à l'aide de machinerie dans une tourbière boisée, dans un marécage et dans la rive et le littoral d'un cours d'eau.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

... 2

Nous vous demandons aussi de nous transmettre, **d'ici le 1^{er} mai 2021**, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Le plan devra inclure la restauration des milieux affectés, soit remettre le cours d'eau dans son état initial afin de rétablir le libre écoulement de l'eau, reblayer la tranchée de drainage et le reboisement. Des mesures d'atténuation devront être mises en place durant toute la durée des travaux afin d'éviter tout risque de rejet de sédiments dans le milieu.

Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant au manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Cynthia Blais au 450 534-5424, poste 285 ou à l'adresse courriel cynthia.blais@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

CD/CB/jd



Christian Desgagné, chef d'équipe
Secteurs hydrique et milieux naturels

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Région : Estrie

1 Identification					
Date de l'intervention : 2021-06-01		Heure de début : 8 h 48		Heure de fin : 13 h 07	
Intervention effectuée par : Cynthia Blais					
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
1	Nom : Samantha Tremblay			Fonction : Inspectrice, secteur municipal	
1.1 Demande <input type="checkbox"/> SO					
N° de demande : 200761027			Type de demande : Plainte à caractère environnemental		
Objet de la demande : Maricourt. Travaux d'agrandissement du Camping Club Havana dans des milieux humides					
1.2 Intervention					
N° d'intervention : 301534802			Type d'intervention : Inspection		
N° de gestion doc. : 7470-05-01-4206502			N° de document : 402030934		
But de l'intervention : Vérifier si les travaux d'agrandissement du camping ont empiété dans les milieux humides identifiés dans la caractérisation de milieu humide présenté dans le cadre d'une demande d'autorisation.					
2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +					
1	Nom du lieu : Camping Club Havana				
	Nom usuel du lieu : Camping Club Havana				
	N° du lieu : 90236506		Type de lieu : réseau d'égout		
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2				
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,536180000000;-72,364160000000				
3 Intervenant du lieu ↓↑ - +					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9324-7534 Québec inc.	Locataire	631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2	Y2175929	90236506
2	9267-1551 Québec inc.	Propriétaire	904 A, terrasse Bon-Air Saint-Jérôme (Québec) J5L 1C6	Y2175926	90236506
4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO					
Description : Nuageux, ± 22°C					<input type="checkbox"/> Précisions
5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	53-54	Cell.: 53-54
5.1 Mode d'identification					
But expliqué :		<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.	
Mode d'identification :		<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut		
But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54					
6 Plainte <input checked="" type="checkbox"/> SO					
7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO					
Nombre de photos prises sur le terrain : 50			Nombre de photos intégrées au rapport : 11		
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Cynthia Blais avec un appareil photo de type iPhone 7. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.					
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\blacy01\7470-05-01-4206502\2021-06-01					
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.					

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	#01 à #11	Redimensionnement pour en réduire la taille

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Camping Club Havana
2	Croquis	1	Emplacement du fossé en 2018 et le 1 ^{er} juin 2021
3	Croquis	2	Plan d'ensemble
4	Croquis	3	Zones 1 et 2
5	Croquis	4	Zones 3
6	Croquis	5	Zone 4
7	Document	1	Délimitation des milieux humides, 18-01-2017, produit par Axio environnement
8	Plan	2	Plans de terrain de camping 2019 et 2021 tirés du site Web du camping
9	Autre	3	Orthophotos avec l'emplacement initial du fossé (2013 et 2018)
10	Autre	4	Formulaires identification délimitation des milieux humides
11	Carte	5	Tracé GPS du fossé, 11 novembre 2019

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	Autre	iPhone 7	Application Wikiloc, précision ± 5m

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Le 13 mars 2018, nous avons reçu une demande d'autorisation pour Intervention en milieux humides pour l'agrandissement du Camping Havana (phase 2). Le 16 août 2019, une lettre de fermeture fut transmise à l'exploitant sans qu'une autorisation ne soit délivrée pour intervention en milieux humides. La lettre précise au dernier paragraphe qu'il n'est pas permis de réaliser ou d'exploiter le projet avant d'obtenir les autorisations requises par la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le 11 novembre 2019, une inspection fut effectuée afin de vérifier si des travaux d'aménagement des sites de la phase 2 avaient été faits sans autorisation. Des travaux de déboisement ont été constatés mais aucun aménagement de site de camping.

Le 5 mai 2021, le secteur industriel nous a transmis de l'information suite à une inspection. Des travaux d'aménagement de 100 nouveaux sites seraient en cours sur le terrain de camping. Il a été convenu d'effectuer une inspection conjointe avec le secteur municipal afin de vérifier les travaux en cours sur le terrain.

13 Description de l'intervention

À mon arrivée, je rencontre un employé à l'Hôtel. Celui-ci nous mentionne que M. Perrier n'est pas sur le site actuellement. Ma collègue contacte 53-54 par téléphone pour l'aviser de notre visite. Nous procédons à notre inspection.

53-54 est venu nous rencontrer au cours de l'inspection. Je lui ai expliqué le but de ma visite. Il s'est entretenu avec ma collègue au sujet du système de traitement des eaux usées et des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Je constate que des travaux ont eu lieu sur le terrain de camping. Dans certains secteurs, de nouveaux sites de camping avec services ont été aménagés et dans d'autres secteurs, on constate des travaux sans aménagement de sites. J'ai procédé à l'enregistrement du pourtour de ces zones ainsi qu'à l'enregistrement du tracé GPS du fossé.

Zone 1 :

La zone 1 est située à l'est du terrain de camping et au sud des rue Manzanillo et Trinidad. Cette zone est accessible par les rues Santiago de Cuba et Matanzas (voir croquis 2 et 3 et Plans en annexe 2). Des sites de camping y sont aménagés et certains d'entre-deux sont occupés par des roulettes (voir photo #01). Cette zone fait environ 4 800 m² de superficie.

Zone 2 :

La zone 2 se trouve au sud de la zone 1 de l'autre côté du chemin (voir croquis 2 et 3). On ne retrouve pas de site de camping aménagé dans cette zone mais le sol a été décapé par endroit et remanié (voir photos #01 et #02). La partie à l'ouest de la rue Matanzas longe le côté sud du fossé Cette zone fait environ 3 000 m² de superficie.

Zone 3 :

La zone 3 se trouve au sud-ouest de la salle communautaire (voir croquis 2 et 4). Elle est située au sud de la rue Cienfuegos entre les rues Matanzas et Santa Clara (voir plans en annexe 2). Des sites de camping y sont aménagés et certains d'entre-deux sont occupés par des roulettes (voir photos #03 et #04). Cette zone longe le côté nord du fossé. Elle fait environ 4 000 m² de superficie.

Zone 4 :

La zone 4 se trouve à l'ouest de la zone 3 (voir croquis 2 et 5). Elle est située au sud de la rue Cienfuegos et à l'ouest de la rue Santa Clara (voir plans en annexe 2). Des sites de camping y sont aménagés et certains d'entre-deux sont occupés par des roulottes (voir photos #05 et #06). Cette zone longe le côté nord du fossé. Elle fait environ 6 500 m² de superficie.

Fossé :

Le fossé qui longe les zones 3 et 4 du côté sud a récemment fait l'objet d'un reprofilage entre les rues Matanzas et Varadero (voir croquis 1 et photos #03 à #06).

Sud des zones 3 et 4 :

Au niveau de la rue Santa Clara, on retrouve un ponceau et une zone ayant été remblayée au sud du fossé (voir croquis 2, croquis 4 et photo #07). Cette zone fait environ 225 m² de superficie.

À environ 15 m à l'est du remblai, je constate la présence d'un tracé linéaire où la surface du sol a été décapée et où il y a absence de végétation (voir croquis 2, croquis 4 et photos #08 et #09). Ce tracé fait environ 4 m de largeur et une distance d'environ 80 m.

Stations d'observation :

Deux stations d'observation ont été réalisées au sud des zones 3 et 4 de part et d'autre du remblai au sud de la rue Santa Clara. Les formulaires d'identification délimitation milieux humides sont présentés en annexe 4.

Station 1 :

Cette station se trouve à l'est du tracé linéaire où la surface du sol a été décapée. Elle se situe à 3 mètres du fossé et à 3 mètres de la zone décapée (voir photo #10 et croquis 4). Le couvert forestier est supérieur à 25%.

Coordonnées de la station : 45,533966° N; 72,370047° O

Hydrologie :

Test d'indicateurs hydrologiques négatif

Végétation :

Végétation dominée par les hydrophytes
Végétation typiques des milieux humides

Sol :

Sol rédoxique
Classe de drainage 5 dans les 30 premiers cm de l'horizon minéral
Sol hydromorphe

Le type de milieu humide est un marécage

Station 2 :

Cette station se trouve à l'ouest du remblai déposé au sud de la rue Santa Clara. Elle se situe à 8 mètres du fossé et à 5 mètres du remblai (voir photo #11 et croquis 4). Le couvert forestier est supérieur à 25%.

Coordonnées de la station : 45,533737° N; 72,370339° O

Hydrologie :

Test d'indicateurs hydrologiques négatif

Végétation :

Végétation dominée par les hydrophytes
Végétation typique de milieux humides

Sol :

Sol minéral non hydromorphe

Comme nous sommes en présence de végétation typique de milieu humide, en tenant compte de la clé 4 du Guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, cette station est en milieu humide.

Le type de milieu humide est un marécage.

Atlas géomatique :

Le lit d'écoulement du fossé est visible sur l'orthophoto 2013 et sur l'orthophoto 2018 (voir annexe 3). En important le tracé GPS du lit d'écoulement enregistré lors de l'inspection, on constate que celui-ci a été déplacé en partie vers le sud (voir croquis 1). Le déplacement du fossé s'est réalisé dans les zones 3 et 4 (voir croquis 2). À partir de l'Atlas géomatique, on peut mesurer que le fossé a été déplacé sur une distance allant jusqu'à 40 mètres au sud de son emplacement initial.

Lors de l'inspection effectuée le 11 novembre 2019, le tracé du fossé dans la zone 4 avait été enregistré. Il se trouvait au même endroit que celui visible sur l'orthophoto 2018 (voir carte en annexe 5).

Étude biologique :

Dans la demande d'autorisation reçue le 13 mars 2018, une caractérisation de milieu naturel a été réalisée par la compagnie Axio environnement. Sur la carte « Délimitation des milieux humides » produite par Axio Environnement, datée du 18 janvier 2017, les milieux humides répertoriés sont présentés de part et d'autre du fossé. On retrouve un milieu humide identifié comme étant MH1 le long de ce fossé (voir carte présentée au rapport en annexe 1).

On peut constater que le milieu humide se trouvait à certains endroits le long du fossé qui a été déplacé vers le sud pour l'aménagement de nouveaux sites de camping. Selon ces données et l'information relevée sur le terrain, on constate que le milieu humide a été détruit en partie par les travaux d'aménagement de site et de déplacement du fossé dans les zones 3 et 4.

Selon la caractérisation des milieux humides produite pour la demande d'autorisation, il n'y aurait aucun milieu humide dans la zone 1.

Selon la caractérisation des milieux humides produite pour la demande d'autorisation, il n'y aurait aucun milieu humide dans la zone 2. Un milieu humide est présenté à l'est de cette zone mais elle ne semble pas avoir été empiétée par les travaux.

Le consultant a répertorié une partie du milieu humide MH-1 au nord-ouest de la zone d'étude identifié sur la carte. Selon le tracé du fossé identifié dans l'étude, le tracé relevé lors de l'inspection et les travaux constatés sur le terrain, on constate que les travaux ont largement empiété dans cette partie du milieu humide (voir croquis 5 et carte en annexe 1).

15 Conclusion

Des travaux d'aménagement de nouveaux sites de camping ont été réalisés. Ceux-ci n'étaient pas aménagés lors de l'inspection effectuée le 11 novembre 2019. En comparant avec les données présentées à la caractérisation de milieu humide produite par Axio Environnement dans le cadre de la première demande d'autorisation, il appert que les travaux d'agrandissement ont empiété dans le milieu humide MH-1 identifié par le consultant. Aucune autorisation n'a encore été délivrée pour la destruction de ce milieu humide. Ce qui contrevient à l'article 22, alinéa 1 (4) de la Loi sur la qualité de l'environnement.

De plus, du remblai et du déblai (décapage) ont été constatés au sud du fossé. Afin de vérifier si ces travaux ont été réalisés en milieu humide, deux stations d'observation ont été réalisées à proximité des travaux. Ces deux stations d'observation ont été réalisées en marécage. La station 1 se trouve à moins de 3 m du fossé et du déblai. La station 2 se trouve à moins de 5 mètres du remblai.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

1	Manquement :	Avoir aménagé des sites de camping avec services dans un marécage et avoir effectué des travaux de remblai et de déblai en marécage sur les lots 6 040 494 et 6 040 495 Qc sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du ministre.	Degré de gravité des conséquences : Modéré
	Référence légale :	Article 22, alinéa 1 (4) de la Loi sur la qualité de l'environnement.	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	
	Explication :	Aucune atteinte à l'être humain	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Risque d'atteinte significative (modéré)	
	Les conséquences sont :	Pratiquement irréversibles	Gravité objective du manquement de catégorie : C
	Explication :	Une partie du marécage a été totalement détruit par l'aménagement de nouveaux sites de camping. De plus, le fossé a été détourné plus au sud dans le marécage et a été profilé, ce qui aura pour effet de drainer ce qui reste du marécage MH-1.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Moyennement sensible, faible superficie (mineur)	
	Explication :	Le marécage affecté semble être une source d'alimentation du lac situé plus à l'ouest.	

16.1 Facteurs aggravants <input type="checkbox"/> SO	
<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : ANC le 8 avril 2021 (article 22, al.1 (4) de la LQE) pour avoir effectué des travaux d'excavation, de déblai et de remblai à l'aide de machinerie dans une tourbière boisée, dans un marécage et dans la rive et le littoral d'u cours d'eau, ANC le 8 juin 2021 (article 20 al. 2 partie 2 et 22 al.1 (4) de la LQE) pour avoir exploité une sablière dans une tourbière ouverte et dans un marécage.
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer : Le 13 mars 2018, nous avons reçu une demande d'autorisation de la part du locataire pour Intervention en milieux humides pour l'agrandissement du Camping Havana. Le 16 août 2019, une lettre de fermeture fut transmise à l'exploitant sans qu'une autorisation ne soit délivrée pour intervention en milieux humides. La lettre précise au dernier paragraphe qu'il n'est pas permis de réaliser ou d'exploiter le projet avant d'obtenir les autorisations requises par la Loi sur la qualité de l'environnement. Le 22 avril 2021, nous avons reçu une autre demande d'autorisation du locataire pour Intervention en milieux humides pour l'agrandissement du Camping Havana. Il s'agit de la même demande que celle fermée en 2019 qui fut réactivée. L'accusé réception de cette demande précise qu'il n'est pas une confirmation de la conformité ni une approbation du projet et qu'il ne permet pas la réalisation de celui-ci. De plus, 13 avis de non-conformité ont été transmis au locataire entre le 19 août 2016 et le 19 mai 2021 concernant des infractions à la la LQE et autres règlements. Articles 20 alinéa 1, 20 alinéa 2 partie 2, 22 alinéa 1, 22 alinéa 1 (2), 31.75, 32 alinéa 1 parties 1 et 2, 33, 66 alinéas 1 et 2, et 123.1 de la LQE. Articles 17 et 18 du RPEP. Article 194 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Article 9 alinéa 1 du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau. Articles 10.1, 11, 21, 36 alinéa 1 partie 1, 36 alinéa 4 partie 1, 39 alinéa 5 et 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Aussi, 13 avis de non-conformité ont été transmis au propriétaire entre le 24 mai 2016 et le 8 juin 2021 concernant des infractions au à la LQE et autres règlements. Articles 20 alinéa 2 partie 2, 22 alinéa 1 (2), 22 alinéa 1 (4), 31.75, 32 alinéa 1 partie 1, 33, 66 alinéas 1 et 2, et 123.1 de la LQE. Articles 17 et 18 du RPEP et article 194 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Une SAP a été émise le 10 janvier 2020 en vertu de l'article 115.25 (10) au propriétaire et une SAP a été émise au locataire le 20 décembre 2019 en vertu de l'article 44.6 (3) du RQEP..

16.2 Facteurs atténuants <input checked="" type="checkbox"/> SO	
--	--

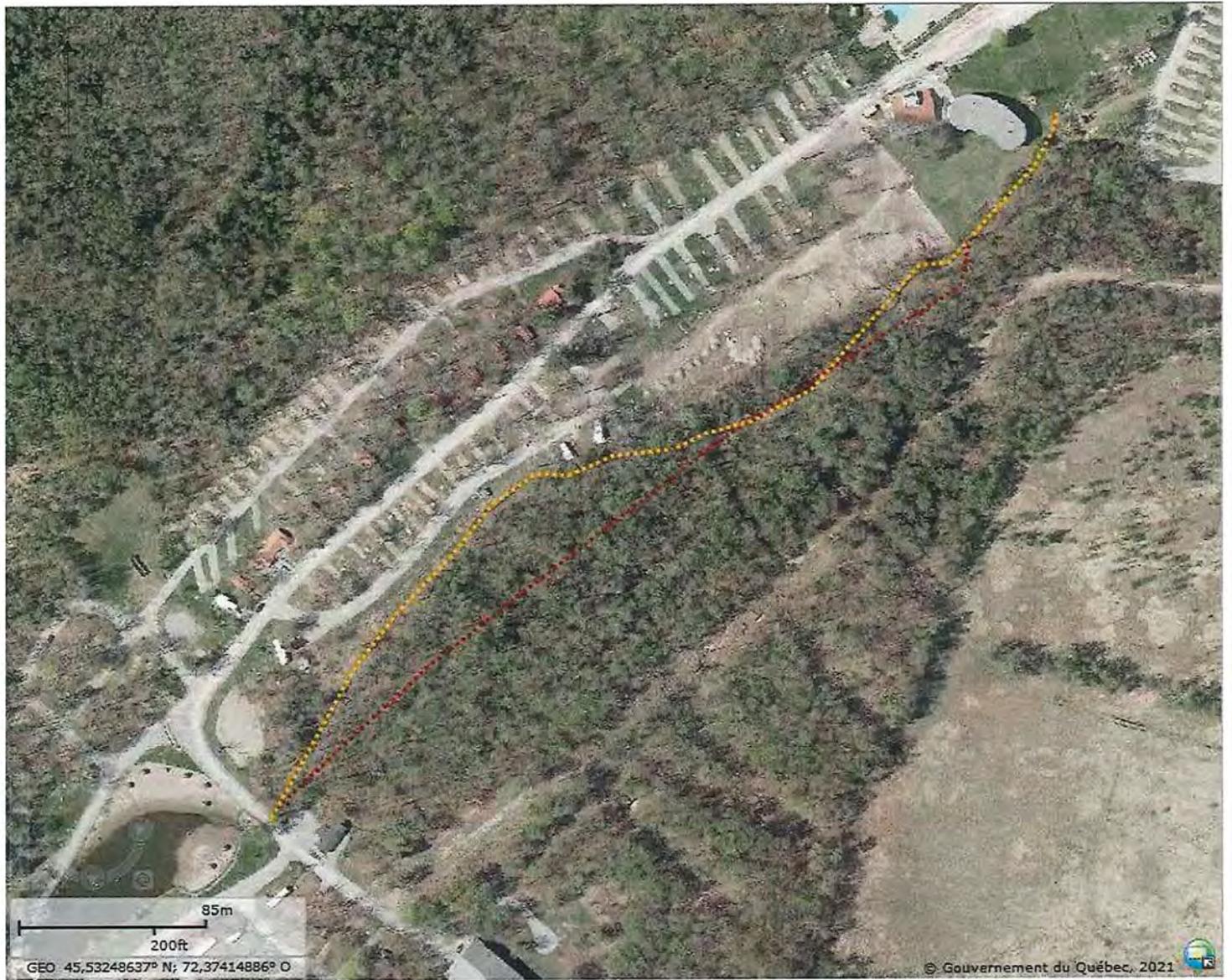
17 Recommandations	
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Modéré avec facteurs aggravants	
Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité au propriétaire et au locataire pour avoir aménagé des sites de camping dans un marécage et avoir effectué des travaux de remblai et de déblai en marécage sur les lots 6 040 494 et 6 040 495 Qc sans avoir préalablement obtenue l'autorisation du ministre. Article 22, alinéa 1 (4) de la LQE.	
Art. 37	
Rédigé par : Cynthia Blais	Fonction : Inspecteur
Signature : 	Date de signature : 2021-06-08

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Christian Desgagné	Fonction : Chef d'équipe, secteur hydrique et des milieux naturels
Signature : 	Date : 2021-06-22
Commentaires : Envoyer l'avis de non-conformité.	
Art. 37	

Camping Club Havana



Emplacement du fossé en 2018 et le 1^{er} juin 2021



Légende :

- : Tracé du fossé en 2018
- : Tracé relevé sur le terrain le 1^{er} juin 2021

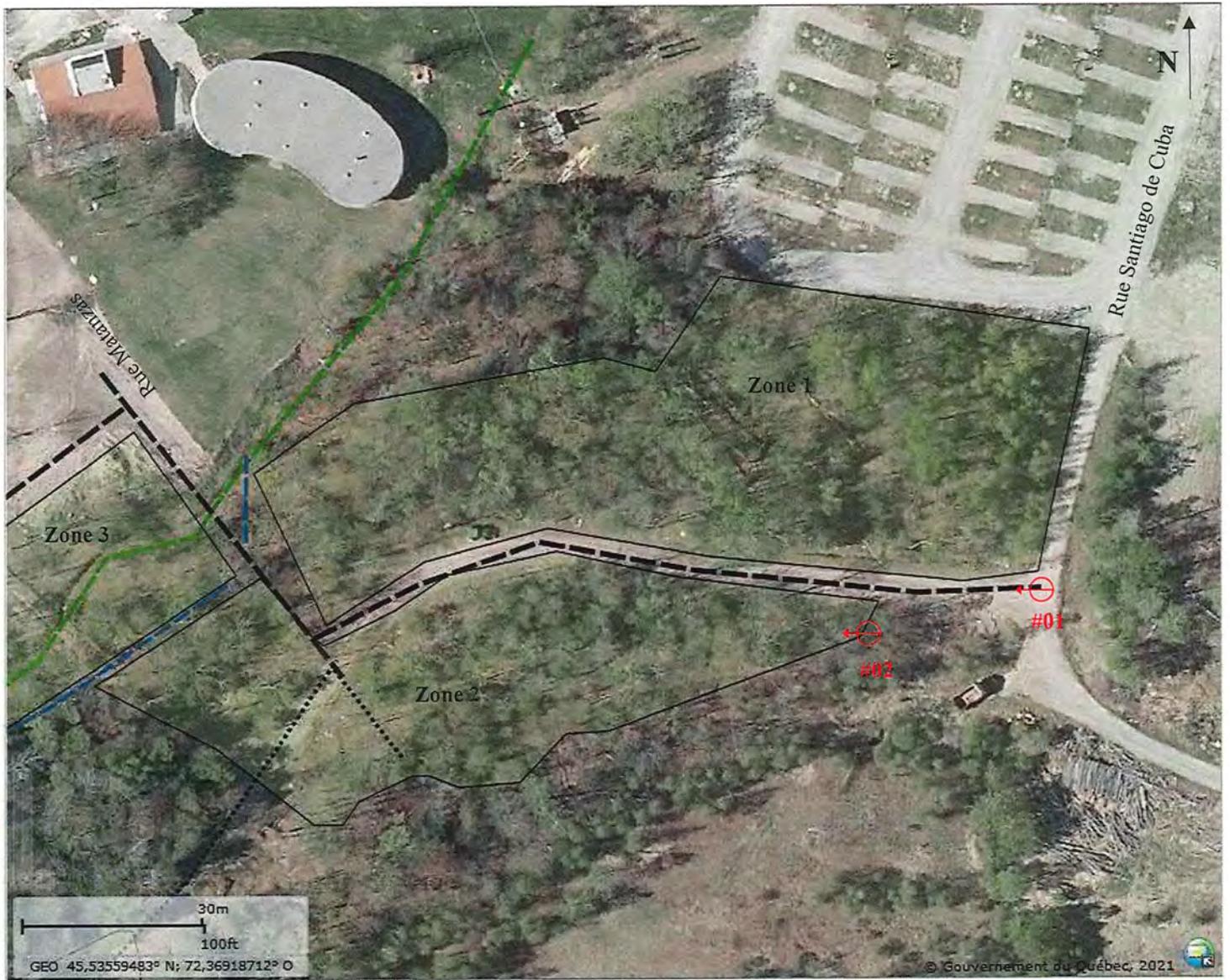
Plan d'ensemble



Légende :

- - - - : Tracé du fossé en 2018
- - - - (bleu) : Tracé du fossé relevé lors de l'inspection
- — — : Nouvelles rues
- : Chemin secondaire
- - - - (rouge) : Tracé linéaire décapé

Zones 1 et 2



Légende :

- - - : Tracé du fossé en 2018
- - - : Tracé du fossé relevé lors de l'inspection
- - -** : Nouvelles rues
- : Chemin secondaire
- ⊙→ : Position et orientation des photos

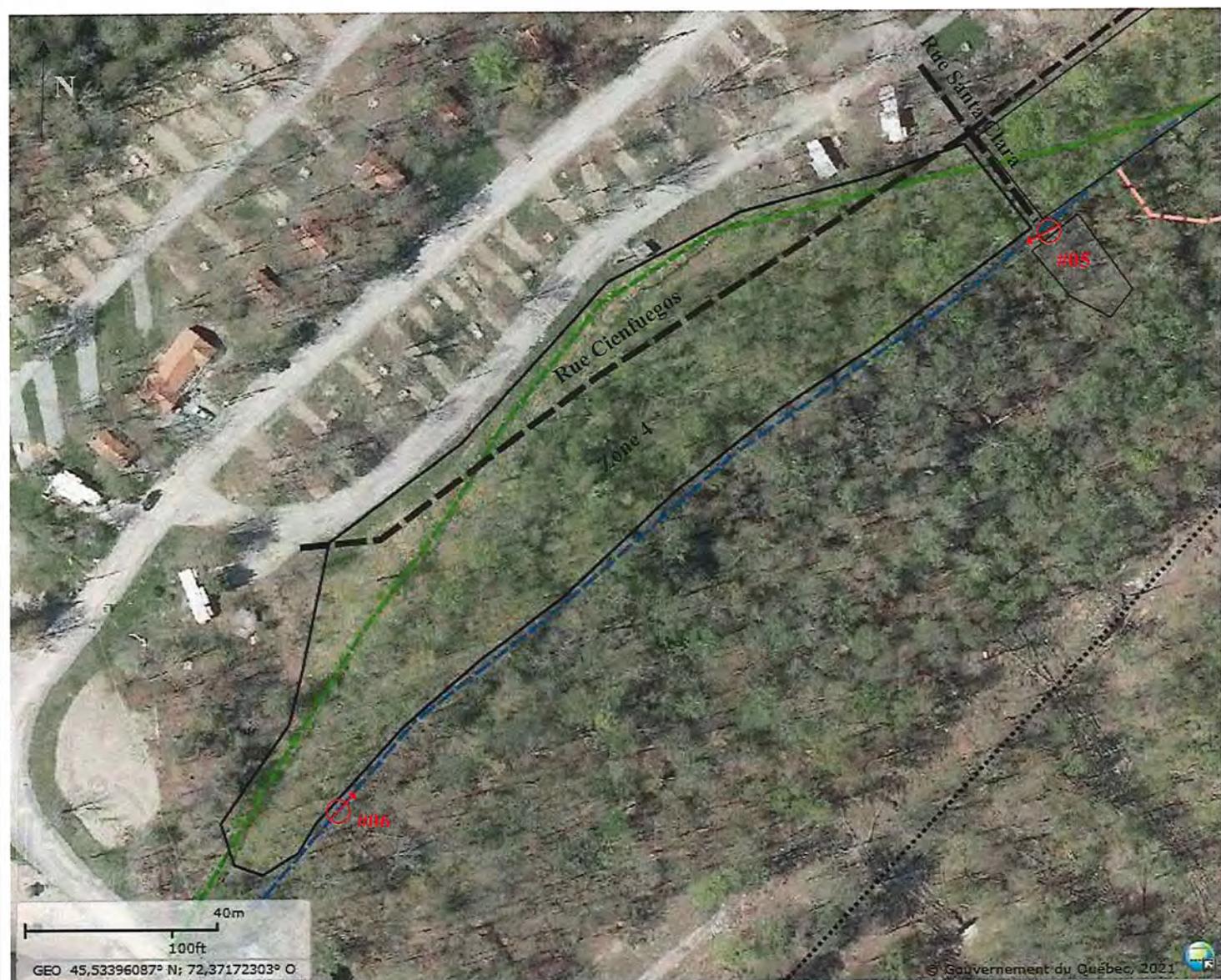
Zone 3



Légende :

- - - - : Tracé du fossé en 2018
- - - - : Tracé du fossé relevé lors de l'inspection
- - - - : Nouvelles rues
- : Chemin secondaire
- - - - : Tracé linéaire décapé
- ⊙➔ : Position et orientation des photos

Zone 4



Légende :

- : Tracé du fossé en 2018
- : Tracé du fossé relevé lors de l'inspection
- : Nouvelles rues
- : Chemin secondaire
- : Tracé linéaire décapé
- ⊕ : Position et orientation des photos

Photos annexées au rapport d'inspection

1er juin 2021



IMG_0228 (800x600).jpg

Photo #01: Zones 1 et 2 de part et d'autre de la nouvelle rue



IMG_0232 (800x600).jpg

Photo #02: Zone 2



IMG_0235 (800x600).jpg

Photo #03: Fossé au sud de la zone 3

Photos annexées au rapport d'inspection

1er juin 2021



IMG_0246 (800x600).jpg

Photo #04: Fossé au sud de la zone 3



IMG_0245 (800x600).jpg

Photo #05: Fossé au sud de la zone 4



IMG_0253 (800x600).jpg

Photo #06: Fossé au sud de la zone 4

Photos annexées au rapport d'inspection

1er juin 2021



IMG_0247 (800x600).jpg

Photo #07: Remblai au sud de la rue Santa



IMG_0242 (800x600).jpg

Photo #08: Tracé linéaire où la surface du sol a été décapée



IMG_0259 (800x600).jpg

Photo #09: Tracé linéaire où la surface du sol a été décapée

Photos annexées au rapport d'inspection

1er juin 2021



IMG_0263 (800x600).jpg

Photo #10: Station 1



IMG_0271 (800x600).jpg

Photo #11: Station 2

ANNEXE 1

Reçu le

13 MAR. 2018

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation
Agrandissement du camping Club Havana, à Maricourt

Présenté à :

MDDELCC - Direction régionale de l'Estrie
Direction générale de l'analyse et de
l'expertise régionales
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4

Préparé par :

Benoit Couture

Benoit Couture, biologiste, M. Env.
Chargé de projet
AXIO Environnement

Dossier : HYD-535-1A16
Émis le : 10 janvier 2018

MILIEUX NATURELS ET AMÉNAGEMENTS RIVERAINS

TABLE DES MATIÈRES



SECTION 1 FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION



SECTION 2 DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT



2.1 Aspects administratifs

- Résolution du conseil d'administration
- Déclaration du demandeur
- Certificat de constitution



2.2 Autres documents, permis et autorisations nécessaires

- Preuve de propriété
- Autorisation pour usage non agricole

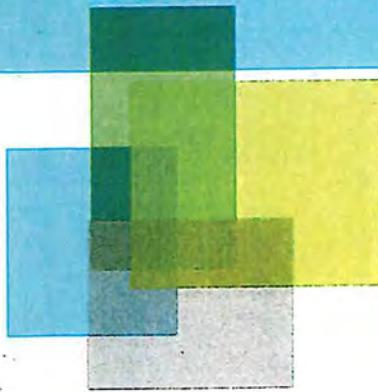


2.3 Description du milieu environnant

- Caractérisation écologique

2.3 DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

- Caractérisation écologique



RAPPORT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Caractérisation du milieu naturel
Camping club Havana, Maricourt
Lot : 5 626 901 du cadastre du Québec

Présenté à :

Madame Véronique Alarie
9324-7534 Québec inc.
631, 7e Rang
Maricourt (Québec) J0E 2L2

Préparé par :

Benoit Couture
Benoit Couture, biologiste, M. Env.
Chargé de projet
AXIO Environnement

Dossier : HYD-535-1A16
Émis le : 15 février 2017

MILIEUX NATURELS ET AMÉNAGEMENTS RIVERAINS

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Chargé de projet	Benoit Couture Biologiste, M. Env.
Relevés terrain	Oreste Ioica M. Env, M. SC., EESA
Rédaction	Benoit Couture Biologiste, M. Env.
Cartographie	Jean-Simon Bédard Géomaticien
Soutien administratif	Carolane Perreault Auxiliaire technique

TABLE DES MATIÈRES

1	Contexte.....	1
2	Méthodologie	2
	2.1 Milieux humides.....	2
	2.2 Cours d'eau et ligne des hautes eaux.....	2
	2.3 Espèces à statut particulier	3
	2.4 Détermination de la valeur écologique des milieux humides	3
3	Résultats	5
	3.1 Milieux humides.....	5
	3.2 Cours d'eau et bande de protection riveraine	6
	3.3 Espèces à statut particulier	7
4	Conclusion.....	8
5	Références	9

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A Cartographie

ANNEXE B Stations de caractérisation

ANNEXE C Description des variables et des critères évalués pour la détermination de la valeur écologique des milieux humides

ANNEXE D Détail de l'évaluation de la valeur écologique des milieux humides

ANNEXE E Espèces végétales observées sur le site

ANNEXE F Correspondance du CDPNQ

ANNEXE G Correspondance de la MRC du Val-Saint-François

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Valeur accordée au milieu humide en fonction des résultats obtenus pour les 4 variables analysées 4
Tableau 2 Description du milieu humide principal 5

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Lit d'écoulement..... 7

1 CONTEXTE

Vous avez mandaté Axio Environnement afin de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), en prévision de remblai de milieux humides pour l'agrandissement du camping Club Havana.

Le présent document vise à appuyer la demande de certificat d'autorisation en fournissant une caractérisation environnementale des milieux touchés par le projet.

Le camping Club Havana est situé sur les lots 5 626 900 et 5 626 901 du cadastre du Québec, mais seule la partie du lot 5 626 901 où le projet d'agrandissement est prévu a fait l'objet d'une caractérisation des milieux naturels. La localisation du secteur étudié est visible sur la carte de l'annexe A. Sa superficie est d'environ 10,6 hectares.

2 MÉTHODOLOGIE

Le terrain a été visité les 14 et 15 septembre 2016 par M. Oreste Ioica, professionnel en environnement.

Les méthodologies suivantes, conformes aux approches proposées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques (MDDELCC), ont été utilisées.

En présence de milieux humides ou de cours d'eau, ceux-ci ont été délimités à l'aide d'un GPS de précision submétrique permettant de tracer le pourtour exact des milieux en présence.

2.1 MILIEUX HUMIDES

La délimitation des milieux humides a été effectuée en s'appuyant sur la méthodologie décrite dans le document « Identification et délimitation milieux humides du Québec méridional » publié en 2015 par le MDDELCC.

Plus spécifiquement, la méthode utilisée s'inspire de la méthode de « délimitation simplifiée » du MDDELCC. Cette méthode consiste à tracer la frontière entre le milieu humide et le milieu terrestre à l'endroit où l'on passe d'une unité de végétation humide à une unité de végétation terrestre (Bazoge *et al.*, 2015). Afin de localiser la position de cette zone de transition botanique, des stations de caractérisation de la végétation sont effectuées dans les différentes unités de végétation homogène. Afin de valider et bonifier le résultat de l'analyse botanique, celle-ci est complétée par une vérification sommaire de la nature des sols et une évaluation des indices hydrologiques. Ces indices pédologiques et hydrologiques sont ensuite mis en relation avec les critères botaniques, de façon à obtenir une délimitation des milieux humides résultant d'une combinaison des trois critères.

La localisation des stations de caractérisation est visible sur le plan de l'annexe A. Pour chaque station, les principales espèces végétales dominantes ont été notées, la nature du sol (hydromorphe ou non) a été évaluée, et la présence d'indices hydrologiques a été vérifiée, si pertinent. Il est à noter que ces éléments ont été évalués sur l'ensemble de la zone d'étude, et non pas uniquement aux stations de caractérisation. Les résultats pour chaque station de caractérisation sont présentés à l'annexe B.

2.2 COURS D'EAU ET LIGNE DES HAUTES EAUX

La vérification de la présence de cours d'eau a été effectuée sur la base des critères décrits dans le document « Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains » publié en janvier 2015 par le MDDELCC.

Les principaux critères de discrimination utilisés par cette approche d'identification des cours d'eau sont la présence d'un lit d'écoulement, l'origine de ce lit d'écoulement (naturelle ou anthropique), ainsi que sur la superficie du bassin versant qui est drainé par cet écoulement.

Dans le contexte spécifique de la présente étude, Mme Julie Poulin, coordonnatrice régionale des cours d'eau à la MRC du Val-Saint-François, a été contactée par courriel le 10 septembre 2019 afin d'avoir l'avis de la MRC, gestionnaire légal des cours d'eau, en ce qui a trait à la nature des lits d'écoulements présents sur le terrain à l'étude. Un avis a été émis par Mme Poulin à la suite de l'analyse effectuée.

En présence d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, la ligne des hautes eaux délimite la rive et le littoral, et correspond à l'endroit à partir duquel une bande de protection riveraine (10 ou 15 m, selon la pente des talus) doit être appliquée.

Conformément aux recommandations du document « Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains » publié en janvier 2015 par le MDDELCC, la position de la ligne des hautes eaux est déterminée, si applicable, en s'appuyant sur des critères botaniques. Plus précisément, la méthodologie utilisée correspond à la méthode botanique simplifiée, laquelle se base sur des critères botaniques tout en considérant également la présence d'indices physiques.

Il est à noter qu'en présence d'un milieu humide riverain, la position de la ligne des hautes eaux correspond généralement aux limites de ce milieu humide, sauf si l'analyse de la topographie du site et des caractéristiques du cours d'eau et du milieu humide démontre que le milieu humide riverain n'est pas situé sous la ligne des hautes eaux du cours d'eau.

2.3 ESPÈCES À STATUT PARTICULIER

Le potentiel du site d'abriter des espèces à statut particulier a été évalué en considérant les informations disponibles au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), les caractéristiques physiques du site ainsi que les observations effectuées lors des relevés terrain.

Dans le cadre du présent projet, une demande de consultation des bases de données du CDPNQ a été déposée le 19 août 2016 par courriel au MDDELCC pour la flore et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la faune.

Un inventaire botanique par station (stations de caractérisation de la végétation) a été réalisé les 14 et 15 septembre 2016.

2.4 DÉTERMINATION DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES

La détermination de la valeur écologique des milieux humides rencontrés dans la zone d'étude a été réalisée en s'inspirant des lignes directrices et des critères suggérés dans les documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), notamment dans le « Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides » publié en juillet 2008 et le document « Les milieux humides et l'autorisation environnementale » publié en juillet 2012.

La méthode de classification qui a été retenue se base sur une analyse de plusieurs critères permettant d'établir une valeur pour quatre grandes variables, soit :

- La valeur de diversité (composition, structure et unicité);
- La valeur hydrologique (capacité de rétention et de filtration);
- La valeur de conservation (intégrité, pérennité et valeur sociale);

La valeur faunique (valeur d'habitat et connectivité naturelle).

Les quatre variables considérées peuvent se voir attribuer des valeurs variant de « faible » à « très forte ». La même valeur relative est accordée à chacune des variables. Le principe de base de la méthode d'évaluation est que les variables dont la valeur est élevée contribuent à faire augmenter la valeur du milieu humide évalué, alors que les variables dont la valeur est faible ne la font pas forcément diminuer. Ainsi, la valeur écologique globale du milieu humide évalué est le résultat de la compilation des valeurs des quatre variables analysées, selon la pondération présentée dans le tableau 1.

Tableau 1 Valeur accordée au milieu humide en fonction des résultats obtenus pour les 4 variables analysées

Résultats pour les 4 variables	Valeur accordée au milieu
2 « Très forte » ou plus	Très élevée
3 « Forte » ou plus	Très élevée
1 « Très forte »	Élevée
2 « Forte »	Élevée
1 « Forte »	Modérée
2 « Moyenne » ou plus	Modérée
1 « Moyenne »	Faible
4 « Faible »	Faible

Le système d'attribution des valeurs écologiques dans la méthodologie utilisée correspond à la méthode de compilation « par sélection des critères » suggérée dans la section 3.3.3 (Synthèse des résultats de l'évaluation) du document « Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides » mentionné ci-dessus et respecte le principe selon lequel « la synthèse des résultats de l'évaluation de la valeur des milieux humides devrait favoriser l'appréciation de plusieurs types de valeurs plutôt que de proposer un résultat unique qui totalise la somme des valeurs de tous les critères utilisés. »

Les variables considérées ainsi que les critères retenus pour en établir la valeur sont décrits à l'annexe C.

3 RÉSULTATS

Cette section décrit les résultats de l'étude effectuée relativement à la présence de milieux humides, de cours d'eau et d'espèces à statut particulier.

De façon générale, l'aire d'étude est un site boisé bordé à l'ouest, au nord et au sud-ouest par les installations existantes du camping Club Havana, et au sud-est par une prairie agricole.

3.1 MILIEUX HUMIDES

Trois milieux humides sont présents dans l'aire d'étude. Leur localisation est visible sur la carte de l'annexe A. Le milieu humide principal (MH1) a fait l'objet d'une caractérisation détaillée, laquelle est présentée au tableau 2.

Des détails supplémentaires sont fournis à l'annexe B (stations de caractérisation 1, 16, 17, 18 et 19).

Tableau 2 Description du milieu humide principal

Milieu humide 1	Type : Marécage arborescent Valeur écologique : Faible
Superficie Totale : 9 769 m ² Zone d'étude : 9 769 m ²	
Distribution de l'eau Pas d'eau de surface lors de la visite, mais accumulation temporaire probable par endroit.	
Lien hydrologique de surface : lit d'écoulement creusé	
Capacité de rétention : moyenne	
Sol : minéral	
Apport en eau : topographie	
Terres adjacentes : 30 m : chemin et camping 100 m : camping, forêt	

Espèces végétales dominantes par strate (% de recouvrement)		
Arborescente (90 %)	Érable rouge, bouleau jaune, orme d'Amérique, pruche du Canada, thuya occidental, sapin baumier, frêne noir	
Arbustive (40 %)	Ronce pubescente, bouleau jaune, sapin baumier, noisetier à long bec, érable rouge, herbe à puce, orme d'Amérique, érable à sucre	
Herbacée (90 %)	Onoclée sensible, osmonde cannelle, carex crépu, aster à ombelles, tiarelle à feuilles cordées, benoîte des ruisseaux, glycérie striée, fougère-aigle, prêles des bois, scutellaire, épilobe, savoyane, laportéa du Canada, aster ponceau, verge d'or rugueuse, dryoptère intermédiaire	
Perturbations / Espèces exotiques envahissantes	Espèces à statut particulier	Valeur sociale
Lit creusé, proximité de chemins et bâtiments. Signes d'activités humaines. Pas d'EEE observée	Aucune	Esthétique : non
		Récréative : non
		Conservation : non

La valeur écologique de du milieu humide a été évaluée à l'aide de la méthodologie présentée précédemment. Cette analyse multicritère fait ressortir une valeur écologique faible. Le détail de cette évaluation est présenté à l'annexe E. Les valeurs de diversité, de conservation et l'aspect faunique ont obtenu des cotes « faible » et la valeur hydrologique une cote « moyenne ». Notons que la valeur de diversité n'était qu'à un point d'obtenir la côte « moyenne », auquel cas la valeur écologique globale du milieu humide aurait été considérée « modérée ».

Étant donné leur très petite taille (75 m² et 277 m²) et leur caractère isolé, aucune analyse complète de la valeur écologique des milieux humides MH2 et MH3 n'est présentée. Leurs valeurs de diversité, hydrologique, de conservation et faunique sont considérées comme étant « faible », ce qui leur confère une valeur écologique globale « faible ».

3.2 COURS D'EAU ET BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

Aucun cours d'eau n'est présent dans la zone à l'étude ou dans les milieux humides caractérisés. En conséquence, aucune bande de protection riveraine n'est applicable aux milieux humides en vertu de la PPRLPI.

Un lit d'écoulement est présent dans l'aire d'étude, dans la même orientation générale que le milieu humide principal. Cependant, il semble avoir été creusé et après analyse, la MRC du Val-Saint-François a décrété qu'il ne s'agissait pas d'un cours d'eau. La localisation du lit d'écoulement est visible sur la carte de l'annexe A et son allure est présentée à la figure 1. La correspondance de la MRC est présentée à l'annexe G.



Figure 1 Lit d'écoulement

3.3 ESPÈCES À STATUT PARTICULIER

L'inventaire floristique n'a permis d'observer aucune espèce à statut particulier. Les résultats de cet inventaire sont présentés à l'annexe E. La correspondance du CDPNQ précise également qu'aucune occurrence d'espèce à statut particulier n'est répertoriée à proximité de la zone d'étude. La correspondance du CDPNQ est présentée à l'annexe F.

Au niveau de la faune, nous n'avons pas reçu la réponse du CDPNQ au moment d'écrire ce rapport. Étant donné que le site ne semble pas être un habitat d'intérêt particulier et qu'il est relativement perturbé par la présence humaine à proximité, nous sommes d'avis que son potentiel pour les espèces animales à statut particulier est faible.

4 CONCLUSION

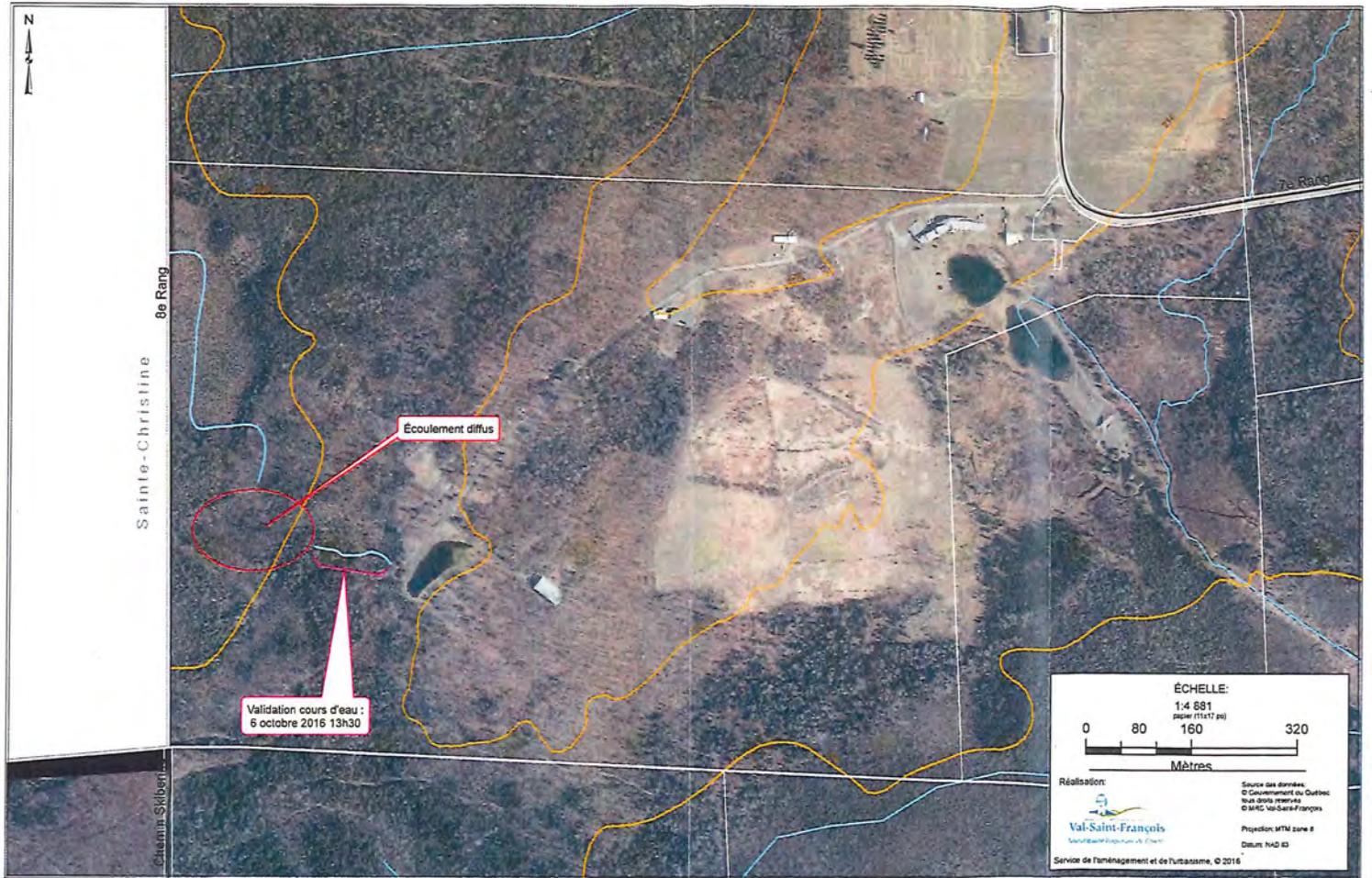
Trois milieux humides sont présents sur le site prévu du développement. Leur valeur écologique est jugée faible. Aucun cours d'eau n'est présent dans l'aire d'étude. Les relevés terrain n'ont permis d'observer aucune espèce à statut particulier sur le site.

5 RÉFÉRENCES

- BAZOGÉ, A. D. LACHANCE et C. VILLENEUVE, 2015. *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau, 64 pages + annexes.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP), 2013. *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, 131 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), 2008, version révisée 2015. *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Note explicative sur la ligne des hautes eaux : la méthode botanique experte*, 9 pages + annexes.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), 2015. *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains*. 10 pages.
- MDDEP, 2012. *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes.
- JOLY, Martin, S. PRIMEAU, M. SAGER et A. BAZOGÉ, 2008. *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, Première édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, 68 p.

ANNEXE A

Cartographie





- Legende**
- Lot 5 426 901
 - Zone d'étude (legend/projet)
 - Plan d'eau
 - Milieu humide
 - Surface de construction

- Sous-carte 1**
- Lot 5 426 901
 - Plan d'eau
 - Cours de ruisseau (10m)
 - Route

Délimitation des milieux humides

Conception de milieux naturels
 Consulting Civils Hébertou, Hébertou (MTP-559-1A18)

Membre: Yvonnick Affaire
 952-7554 Québec inc.
 651, 7e Rang
 Hébertou (Québec) J8E 2J2



Revisé: Géraldine Hébert, 12 Dec 2014
 Géraldine Hébert, 12 Dec 2014
 Approuvé par: Yvonnick Affaire, 12 Dec 2014
 12-01-2017

Système de coordonnées géographiques: WGS84, UTM
 Projection cartographique: UTM
 Format de projection: 11 x 17 mètres



*Fond de carte Google earth a titre indicatif seulement

ANNEXE 2

2019

TERRAINS

- 3 SERVICES • 50 AMP
- 3 SERVICES • 30 AMP
- 3 SERVICES • 15 AMP
- 2 SERVICES • 15 AMP
- SANS SERVICE
- TERRAINS SAISONNIERS

CHALETS EN LOCATION

- CABANA
- CABANA DE LUXE (1 CH. FERMÉE)

NOS INSTALLATIONS

- 01 Accueil
 - 02 Parc avec jeux pour enfants
 - 03 Salle communautaire / Discothèque / Gym
 - 04 Chapiteau pour événements privés
 - 05 Dépanneur / Restaurant
Casiers pour visiteurs d'un jour
Manucure / Classe d'espagnol
 - 06 Jeux d'eau
 - 07 Mini ferme
 - 08 Piscine
 - 09 Café Cubano et El Alga Bar
 - 10 Serre et Jardins
 - 1 Salle de spectacle / Casse-croûte
Salle de jeux / Salon V.I.P.
 - 12 Restaurant à la carte
 - P1 Stationnement
 - P2 Stationnement
-
- 11 Restaurant/Casse-croûte
 - ☺ Buanderie
 - ♿ Toilettes
 - 🚿 Douches



Illustration d'artiste à titre indicatif seulement

631, 7E RANG, MARICOURT QC JOE 2L2 | WWW.CLUBHAVANACAMPING.COM

ANNEXE 3

Curseur temporel

Collection orthophotos

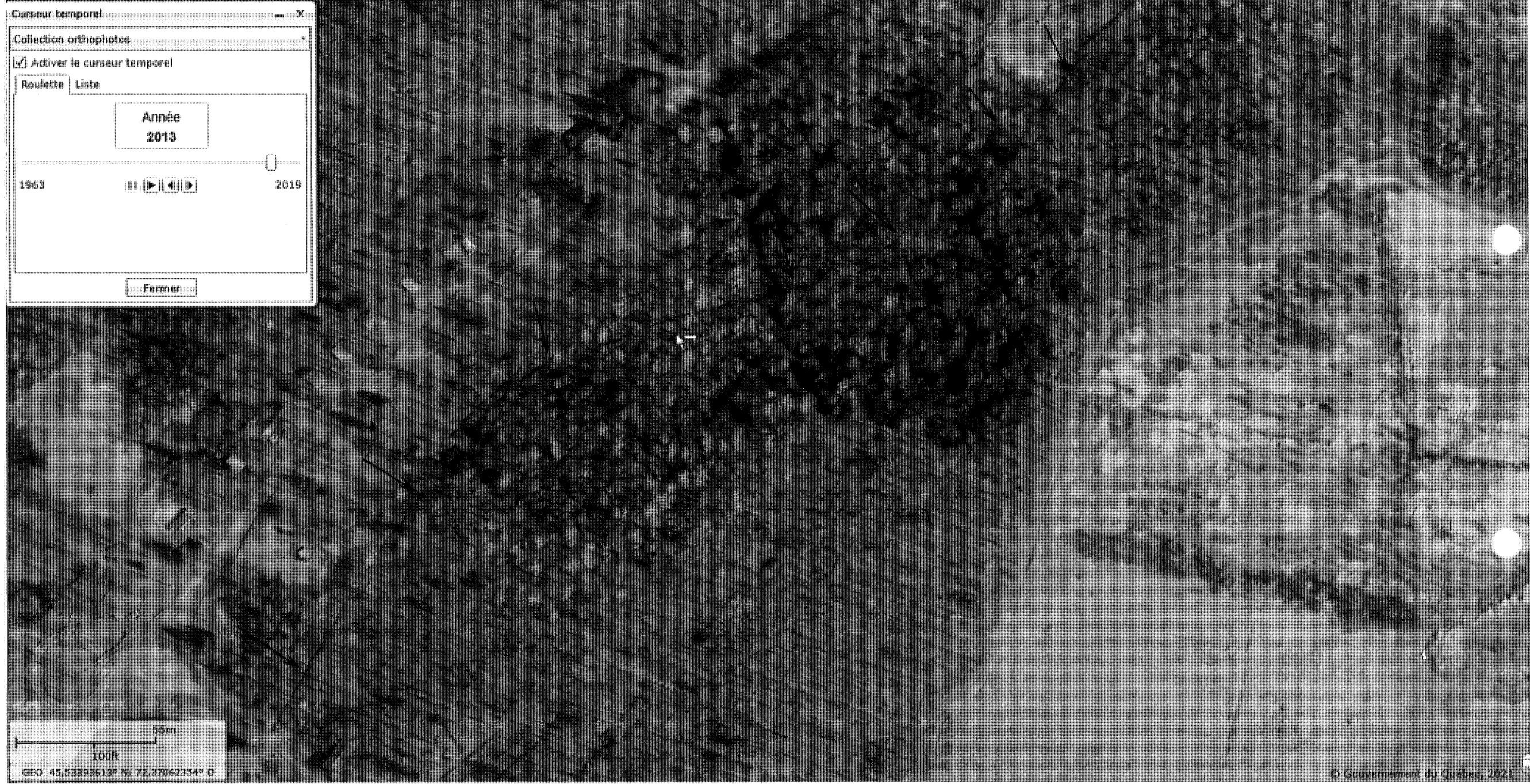
Activer le curseur temporel

Roulette Liste

Année
2013

1963 2019

Fermer



55m

100ft

GEO 45,53393610° N, 72,37062354° O



2018



55m

100ft

GEO 45,53460638° N; 72,36977697° O

© Gouvernement du Québec, 2021

ANNEXE 4

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : 1 Point GPS : 45,533966 72,370047 Photos : 263-264	Date : 1 juin 2021 Nom évaluateur(s) : Cynthia Bois Numéro échantillon :
---	--

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : <input type="checkbox"/> Estuarien <input type="checkbox"/> Marin <input type="checkbox"/> Riverain <input checked="" type="checkbox"/> Palustre <input type="checkbox"/> Lacustre Situation : <input checked="" type="checkbox"/> Terrain plat <input type="checkbox"/> Haut de pente <input type="checkbox"/> Bas de pente <input type="checkbox"/> Mi pente <input type="checkbox"/> Replat <input type="checkbox"/> Dépression ouverte <input type="checkbox"/> Dépression fermée Forme de terrain : <input type="checkbox"/> Concave <input type="checkbox"/> Convexe <input checked="" type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Irrégulier Présence de dépressions : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non si oui : % de dépressions / % monticules : 60 / 40	
	La végétation est-elle perturbée ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Les sols sont-ils perturbés ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non L'hydrologie est-elle perturbée ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Est-ce un milieu anthropique ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Type de perturbation : fossé < 3m tranchée < 3m Pressions : indiquer le type de pression et la distance travaux forestiers passés coupe Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : - nom : - % de la placette

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Lien hydrologique : <input type="checkbox"/> Lac <input type="checkbox"/> Cours d'eau permanent <input type="checkbox"/> Cours d'eau intermittent <input checked="" type="checkbox"/> Fossé Type de lien hydrologique de surface : # 1 : Source d'un cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/> 3 : Connexion de la charge et de la décharge 2 : Récepteur d'un cours d'eau 4 : En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau 5 : Traversé par un cours d'eau 6 : Aucun cours d'eau	
	Indicateurs primaires <input type="checkbox"/> Inondé <input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	Indicateurs secondaires <input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 5 cm - fibrique - mésique - humique Profondeur du roc (si observée) : cm Profondeur de la nappe : cm							
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : 20 cm Sol réductique (complètement gleyifié) : cm Classe de drainage : 5 Cas complexes : <input type="checkbox"/> sols rouges <input type="checkbox"/> texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan Présence de drainage interne oblique: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non							
4B	Description du profil de sol (facultatif)							
	Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
	5 cm	minéral	sableux	calcaire				
	25		(SF)	S/10 G4	S YR 4/6	oui	>1cm	M
25 et +	II	argil/lim	bleu		non			

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
Erable rouge	>4	15	75	0	Fach
Cèdre	>4	5			
Bouleau jaune	>4	5	25	0	NI
total		20	100	2	
Arbustive/ Régénération					
/					
/					
/					
/					
/					
/					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
Quercus alba		80	52	0	Fach
Ajouté		70	13	/	
Cathartus		15	10	/	
herbe puce		5	3	/	
Poêle champs		5	3	/	
impatiente		30	19	/	
total		155			

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

2 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

1 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

Section 6 - SYNTHÈSE

(à compléter dans la section « Identification et délimitation d'un milieu humide » pouvant être obtenu dans le questionnaire « Intervention dans un milieu hydrique et naturel » de GIE)

Végétation typique des milieux humides ?	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	Type : Étang Marais <input checked="" type="radio"/> Marécage Tourbière Si tourbière : Tourbière boisée - Fen ouvert - Bog ouvert
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	
Présence de sols hydromorphes?	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	
Cette station est-elle un MH ?	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	
Notes et croquis			

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : 0	Date : 12 juin 2021
Point GPS : 45,533737 72,330339	Nom évaluateur(s) : C. Blais
Photos : 221 - 272	Numéro échantillon :

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : <input type="checkbox"/> Estuarien <input type="checkbox"/> Marin <input type="checkbox"/> Riverain <input checked="" type="checkbox"/> Palustre <input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation : <input checked="" type="checkbox"/> Terrain plat <input type="checkbox"/> Haut de pente <input type="checkbox"/> Bas de pente <input type="checkbox"/> Mi-pente <input type="checkbox"/> Replat <input type="checkbox"/> Dépression ouverte <input type="checkbox"/> Dépression fermée
2B	Forme de terrain : <input type="checkbox"/> Concave <input type="checkbox"/> Convexe <input checked="" type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Irrégulier
	Présence de dépressions : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non si oui : % de dépressions / % monticules : 60 / 40
	La végétation est-elle perturbée ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Type de perturbation : fosse < 8 m remblai < 5 m
	Les sols sont-ils perturbés ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Pressions : indiquer le type de pression et la distance Coupure forestière / fosse
2B	L'hydrologie est-elle perturbée ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Est-ce un milieu anthropique ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : - nom : - % de la placette	

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
	Lien hydrologique : <input type="checkbox"/> Lac <input type="checkbox"/> Cours d'eau permanent <input type="checkbox"/> Cours d'eau intermittent <input checked="" type="checkbox"/> Fossé
3B	Type de lien hydrologique de surface : #
	1 : Source d'un cours d'eau 3 : Connexion de la charge et de la décharge 5 : Traversé par un cours d'eau
	2 : Récepteur d'un cours d'eau 4 : En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau 6 : Aucun cours d'eau
	Indicateurs primaires
3B	Indicateurs secondaires
	<input type="checkbox"/> Inondé <input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée
3B	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 20 cm – fibrique – mésique – humique	Profondeur de la nappe : / cm						
	Profondeur du roc (si observée) : cm							
4A	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : cm	Classe de drainage :						
	Sol réductique (complètement gleyifié) : cm	Présence de drainage interne oblique: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non						
4B	Cas complexes : <input type="checkbox"/> sols rouges <input type="checkbox"/> texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan							
	Description du profil de sol (facultatif)							
	Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
	20-30		argileux sableux	2.5Y 6/1	0	/	/	
30-35		"	2.5Y 5/4	0	/	/		
35-45		teston	2.5Y 5/6	0	/	/		
		collé eau sableux						

Sable blanc ?

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
Érable rouge	24	30	75	O	Fach
Paulownia	24	5	13	N	
Fraxinus	24	5	13	N	
total		40		1	1
Arbustive/ Régénération					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
Oncopeltis		50	37	O	Fach
Impatiens		50	37	O	Fach
Quercus		15	11	N	
Asplenium		15	11	N	
Samolus		5	4	N	
Lychnis		1			
total		135		2	2

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

3 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

0 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

Section 6 - SYNTHÈSE

(à compléter dans la section « Identification et délimitation d'un milieu humide » pouvant être obtenu dans le questionnaire « Intervention dans un milieu hydrique et naturel » de GIE)

Végétation typique des milieux humides ?	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	Type :
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	Étang Marais <input checked="" type="radio"/> Marécage Tourbière
Présence de sols hydromorphes?	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	Si tourbière : Tourbière boisée - Fen ouvert - Bog ouvert
Cette station est-elle un MH ?	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	
Notes et croquis			

ANNEXE 5





Bromont, le 23 juin 2021

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9267-1551 Québec inc.
904 A, terrasse Bon-Air
Saint-Jérôme (Québec) J5L 1C6

N/Réf. : 7470-05-01-4206502
402032679

Objet : Aménagement de nouveaux sites de camping, ainsi que travaux de remblai et de déblai dans un marécage sur les lots 6 040 494 et 6 040 495 du cadastre du Québec, municipalité de Maricourt

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 1^{er} juin 2021 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux et toutes constructions dans un milieu humide visé à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir aménagé de nouveaux sites de camping et avoir réalisé des travaux de remblai et de déblai dans un marécage.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons également de nous transmettre d'ici le 16 juillet 2021 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

... 2

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Cynthia Blais, inspectrice au secteur hydrique et naturel, au 450 534-5424, poste 285 ou à l'adresse courriel cynthia.blais@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

CD/CB/sc



Christian Desgagné, chef d'équipe
Secteur hydrique et naturel

Sherbrooke, le 28 juin 2021

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9267-1551 Québec inc.
631, 7^e Rang
Maricourt (Québec) J0E 2L2

N/Réf. : 7330-05-01-0005500
402035408

Objet : Avoir réalisé un projet sans détenir l'autorisation préalable du ministre au Camping Club Havana, sur les lots 5 626 900, 6 040 494 et 6 040 495 du cadastre du Québec

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 1^{er} juin 2021 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir réalisé un projet, soit l'établissement, la modification ou l'extension de toute installation de gestion ou de traitement des eaux visée à l'article 32, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir installé l'aqueduc sur les terrains portant les numéros 205 à 340 et le secteur chalet, autorisé pour les eaux usées, mais sans autorisation par rapport à l'aqueduc.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (3), partie 1
- Avoir réalisé un projet, soit l'établissement, la modification ou l'extension de toute installation de gestion ou de traitement des eaux visée à l'article 32, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir prolongé le réseau d'égout au-delà de la section autorisée selon le plan de l'autorisation numéro 401803526 pour desservir les terrains portant les numéros 320 à 340.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (3), partie 1

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

... 2

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 21 juillet 2021, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (3), partie 1

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Fanny St-Amant, inspectrice au secteur municipal, au 819-820-3882, poste 244 ou à l'adresse courriel fanny.st-amant@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).



Patrick Chevrette, chef d'équipe
Secteur municipal

PC/FSA/sc

Sherbrooke, le 28 juin 2021

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9324-7534 Québec inc.
126-1220, rue De Beauharnois Ouest
Montréal (Québec) H4N 1J5

N/Réf. : 7330-05-01-0005500
402035452

Objet : Avoir réalisé un projet sans détenir l'autorisation préalable du ministre au Camping Club Havana, sur les lots 5 626 900, 6 040 494 et 6 040 495 du cadastre du Québec

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 1^{er} juin 2021 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir réalisé un projet, soit l'établissement, la modification ou l'extension de toute installation de gestion ou de traitement des eaux visée à l'article 32, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir installé l'aqueduc sur les terrains portant les numéros 205 à 340 et le secteur chalet, autorisé pour les eaux usées, mais sans autorisation par rapport à l'aqueduc.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (3), partie 1
- Avoir réalisé un projet, soit l'établissement, la modification ou l'extension de toute installation de gestion ou de traitement des eaux visée à l'article 32, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir avoir prolongé le réseau d'égout au-delà de la section autorisée selon le plan de l'autorisation numéro 401803526 pour desservir les terrains portant les numéros 320 à 340.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (3), partie 1

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

... 2

Nous vous demandons aussi de nous transmettre **d'ici le 21 juillet 2021**, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (3), partie 1

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Fanny St-Amant, inspectrice au secteur municipal, au 819-820-3882, poste 244 ou à l'adresse courriel fanny.st-amant@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).



PC/FSA/sc

Patrick Chevrette, chef d'équipe
Secteur municipal